

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Ignonay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/102

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, nous devons au début de chaque séance nommer un membre du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance nommé sera le plus jeune des membres du Conseil Communautaire, présent à la séance, sous réserve de son acceptation.

Le plus jeune conseiller communautaire titulaire est Monsieur Anatole SAGOT.

Je vous demanderai de bien vouloir le nommer secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Anatole SAGOT, secrétaire de séance du conseil communautaire du 27 juillet 2020.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/103

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2020.

(En application des articles L 5211-36 et L231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

Chers collègues,

Avant l'examen du budget primitif 2020, l'exécutif des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, présente à son assemblée délibérante **un rapport sur:**

- **les orientations budgétaires:** évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels envisagés:** programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants (**cas de la CCGAM**), le rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) comporte également **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.**

Le DOB des EPCI doit être transmis **obligatoirement aux communes membres et celui des communes à la présidente de l'EPCI** dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, **il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres.** Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen: site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24 juin 2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Le Budget Primitif de la CCGAM subit les **conséquences de la situation exceptionnelle et inédite causée par la pandémie de la COVID-19.** Ainsi, par dérogation au CGCT (ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 publiée au Journal Officiel du 26 mars 2020), il est notamment prévu:

- **Le Budget Primitif 2020 peut être voté jusqu'au 31 juillet 2020** (au lieu du 30 avril 2020 en année électorale hors COVID-19)
- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2020** qui aurait dû normalement être accompli dans un délai de deux mois maximum avant le vote du Budget Primitif 2020 peut intervenir lors de la séance du conseil communautaire consacrée à l'adoption du Budget Primitif 2020 en veillant à le faire par délibération séparée de celle du Budget Primitif 2020

- **La date limite pour adopter les comptes administratifs et de gestion 2019 est également reportée au 31 juillet 2020** comme pour le Budget Primitif 2020

I) - Le Contexte Politique Economique et National (actualisé sur la base du PLFR 3 de 2020)

- **La croissance en 2019** devrait être de + 1,3% mais il est prévu pour **2020 un Produit Intérieur Brut (PIB) en recul de l'ordre de 11 %**. **Les mesures de restriction sanitaire** ont pris fin le 11 mai après une durée totale de huit semaines et ont induit notamment :

- ✓ **Un fort recul de la consommation des ménages** lié notamment aux mesures de restriction des déplacements et ouvertures des commerces, le redémarrage n'étant que progressif depuis le 11 mai et a induit une sur-épargne des ménages
- ✓ **L'investissement en construction** a été fortement pénalisé par une forte fermeture des chantiers pendant le confinement
- ✓ **L'investissement productif** est affecté par une forte incertitude et par le recul de l'activité
- ✓ **Le tourisme** connaît des flux très réduits en 2020 (limitations de déplacement puis reprise lente et graduelle des flux touristiques)
- ✓ **Les exportations** sont en diminution en lien avec le recul d'activité chez les partenaires de la France (anticipation de -15.5%)
- ✓ **Les importations** sont en baisse en lien avec le recul de la demande intérieure

Cette prévision de - 11% du PIB est à prendre **avec prudence** compte tenu de la forte dépendance du rebond des économies partenaires de la France, de l'évolution du contexte international (la pandémie continue de se développer notamment en Amérique) et de la rapidité du rattrapage de la demande intérieure

- **L'économie de la zone euro** et mondiale va être fortement pénalisée en 2020 du fait de la pandémie et des confinements liés

- **L'inflation** (au sens de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)) **diminuerait à + 0,4 % en 2020**, après **+ 1,1 % en 2019**, sous le double effet de la crise sanitaire et de la faiblesse des prix de l'énergie

- **Le pouvoir d'achat des ménages** devrait être moins affecté que l'activité en 2020 (anticipation de **-1.4%** compte tenu notamment des indemnités de chômage partiel et autres aides)

- **L'investissement des ménages** devrait reculer (-19.5%) en raison notamment de l'arrêt de nombreux chantiers pendant le confinement

- **L'investissement des entreprises** devrait chuter fortement (environ - 25%) malgré les mesures de soutien aux entreprises (contre garanties de la BPI aux banquiers et assureurs-crédits,..) du fait des déstockages et de l'absence de visibilité sur les carnets de commande

- **Le chômage serait limité à la hausse** par un dispositif exceptionnel d'activité partielle indemnisé de manière significative par l'Etat

- **Le déficit public** avait significativement augmenté en 2019 (3,1 % contre 2,5 % en 2018) et devrait atteindre **de l'ordre de 11,4 % du PIB en 2020 ;**

- **La dette publique** s'est stabilisée en 2019 à 98,8 % du PIB, soit à 2 415 milliards d'euros en septembre 2019 et devrait atteindre **plus de 120% du PIB en 2020 ;**

I-1) Présentation de la loi de Finances Initiale (LFI) pour 2020)

I-1-1) Les dispositifs relatifs aux concours financiers et mécanismes de péréquation

Il est à noter que le **montant global 2020 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** (près de **26.8 milliards** d'euros) des départements et du bloc communal reste **identique depuis 2018**, avec encore **une nouvelle progression de la péréquation de + 220 M€** :

- Dotation de solidarité Urbaine (DSU) : **+ 90 M€**
(693 communes bénéficiaires de plus de 10 000 habitants (dont la ville d'Autun) ainsi que 125 communes de 5 000 à 9 999 habitants) et elle représente un montant moyen de près de 91 €/habitant pour les plus de 10 000 habitants et de l'ordre de 113 €/habitant pour les 5 000 à 9 999 habitants);
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **+ 90 M€**
(33 188 communes en bénéficient (dont toutes les communes de la CCGAM hors la Ville d'Autun) et elle représente un montant moyen de l'ordre de 45 €/habitant)
- Dotation d'intercommunalité (DGF des EPCI à fiscalité propre) : **+ 30 M€**
- Péréquation départementale : **+ 10 M€**

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est maintenue au même niveau en 2020.

Ces augmentations ou maintien des dotations de l'Etat sont financées par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre (- 1.8% en moyenne) tels que la CCGAM (**20 297 communes ont été écrêtées sur leur dotation forfaitaire** pour financer les évolutions liées à la population, la péréquation précitée, la dotation d'intercommunalité, les garanties apportées aux communes nouvelles ainsi que la hausse du montant de la dotation « biodiversité »)

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des régions, communes et EPCI est **une variable d'ajustement**. Elle diminue de 10 M€ pour le bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre)

- L'enveloppe consacrée au **FPIC** (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), fonds horizontal de péréquation entre les territoires riches et les territoires pauvres, reste stable depuis 2016, à hauteur de **1 Md€**.

I-1-2) Les mesures diverses en matière de finances locales

La LFI pour 2020 confirme le maintien des Dotations de Soutien à l'Investissement Local :

- Dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) : **570 M€**
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) : **1 046 M€**
- Dotation politique de la ville (**DPV**) : **150 M€**

Elle autorise également l'élargissement du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) aux dépenses d'entretien des réseaux et elle décale de nouveau d'un an la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

I-1-3) La réforme fiscale (article 16 de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2020)

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) pour l'intégralité des foyers fiscaux français, pour leur résidence principale, fait suite à l'annonce du Président de la République en novembre 2017.

Ainsi, dès 2018, il a été annoncé que 80 % des contribuables devaient bénéficier de la « suppression » de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales sur la période 2018 à 2020 par l'application progressive de dégrèvements.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

Dans la LFI de 2020, cette mesure fiscale va être progressivement élargie au 20 % restants des foyers fiscaux pour leur résidence principale de 2021 à 2023. Ainsi, en 2023, la TH sur les résidences principales n'existera plus pour aucun foyer fiscal français. (Les foyers fiscaux continuant d'acquitter une taxe d'habitation en 2020 seront progressivement exonérés, à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023);

Au titre de **2020**, les **redevables éligibles au dégrèvement de TH** le seront à **hauteur de la totalité de la cotisation de taxe d'habitation afférente à leur résidence principale**, ainsi que des cotisations de taxes spéciales d'équipement (TSE), de taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et de contributions fiscalisées additionnelles à cette taxe d'habitation. Cette disposition permet à environ 80 % des foyers fiscaux de ne plus acquitter aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale à compter de 2020

La LFI 2020 instaure **un mécanisme de remise à la charge des communes et des EPCI à fiscalité propre ayant adopté un taux de taxe d'habitation en 2019 supérieur à celui de 2017**. Pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre, une comparaison est réalisée entre deux montants :

- le produit entre les **bases** de taxe d'habitation des contribuables dégrévés en **2020** et le **taux** appliqué en **2019** sur le territoire ;
- le produit entre les **bases** de taxe d'habitation des contribuables dégrévés en 2020 et le **taux** appliqué en **2017** sur le territoire

Lorsque la différence entre ces deux montants est positive, c'est-à-dire lorsque le taux communal ou intercommunal appliqué respectivement en 2019 sur le territoire de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre est supérieur à celui de 2017, cette différence fait l'objet d'un prélèvement au profit de l'État effectué sur les douzièmes de fiscalité versés à la commune ou à l'intercommunalité en 2020.

En 2019, environ **6 100 communes** et **280 EPCI à fiscalité propre** (dont la CCGAM) avaient un taux de taxe d'habitation supérieur à celui de 2017.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront bénéficier en 2020 d'une partie des effets de leurs choix fiscaux de 2019 en matière de taxe d'habitation :

- le taux de taxe d'habitation adopté en 2019 s'appliquera aux bases d'imposition des contribuables non dégrévés. La totalité du produit afférent sera perçue par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre ;
- le taux de la taxe d'habitation adopté en 2019 s'appliquera aux bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La totalité du produit afférent sera perçue par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre ;
- le mécanisme de remise à la charge n'inclut pas les baisses de taux ou de montants d'abattements adoptées par les communes et les EPCI à fiscalité propre entre 2017 et 2019.

À compter de 2021, la TH sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Par contre, la TH va perdurer, en 2023 et au-delà, pour les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (En 2021 et en 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre de ces deux années sera perçue par l'État ; les communes et les EPCI à fiscalité propre conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée à compter de 2023 « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

En matière de taxe GEMAPI, toute hausse de produit décidée par la collectivité sera bien possible, mais répercutée sur les autres impositions que sont les taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

En outre, le pouvoir d'abattement et d'exonération des communes au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties est supprimé pour 2020. Les délibérations adoptées avant le 1er octobre 2020 ne seront appliquées qu'à compter de 2022.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales se traduit par le transfert de la taxe foncier bâti (TFB) départementale aux communes et le transfert d'une fraction de la TVA nationale aux intercommunalités. Afin de garantir les ressources fiscales du bloc communal, un mécanisme de neutralisation de la suppression TH sera mise en place à l'aide d'un coefficient correcteur. Ce coefficient s'appliquera directement sur les produits perçus, évitant les écueils connus avec la suppression de la TP et la mise en place du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qui n'ont pas modifié leur politique d'abattement et pas augmenté leurs taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 ne subiront pas de prélèvement de la part de l'Etat au titre de l'année 2020. A l'inverse, s'ils ont augmenté leur taux de TH et/ou diminué leur politique abattement entre 2017 et 2019, ils feront l'objet d'un prélèvement au profit de l'Etat au titre de l'année 2020.

En matière de règles de lien entre les taux, la taxe de foncier bâti (TFPB) devient alors la taxe pivot pour la variation différenciée des taux.

A compter de 2020, l'article 1636 B sexies du CGI est modifié. Il permet néanmoins d'opérer une variation proportionnelle entre les Taxes Foncières Bâties (TFPB) / Taxes Foncières Non Bâties (TFPNB) et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), sans modifier le niveau de taux de TH qui est figé en 2020.

• Pour les communes ne percevant pas la fiscalité professionnelle et ne votant que les taux de taxes foncières :

- le taux TFPNB ne peut pas augmenter plus que le taux TFPB
- le taux TFPNB doit diminuer autant que le taux de TFPB

• Pour les communes percevant la CFE et les EPCI à fiscalité additionnelle, en sus de la règle précédente, s'applique la règle suivante :

- le taux de CFE ne peut pas augmenter plus que le TFPB, ou que le taux moyen pondéré des taxes foncières, s'il augmente moins.
- le taux de CFE doit diminuer autant que le taux de TFPB, ou que le taux moyen pondéré des taxes foncières, s'il diminue plus.

I-1-4) Les effets de la suppression de la THRP sur les recettes des communes à travers les indicateurs de richesse et de pression fiscale

Les indicateurs de richesse (potentiel fiscal et financier) et de pression fiscale (effort fiscal) sont utilisés dans les composantes de la DGF communale et de la Dotation d'Intercommunalité, dans le cadre des mécanismes de péréquation horizontale, dans **l'octroi des différentes aides et subventions** de partenaires et dans les **pactes financiers et fiscaux** locaux (EPCI avec ses communes membres):

- o Dotation forfaitaire (DGF)
- o Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- o Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- o Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- o FPIC (pour déterminer l'éligibilité et le montant d'attribution)
- o Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Cet été, le gouvernement devrait remettre au Parlement un rapport portant sur les conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur la détermination du montant et de la répartition des concours de l'Etat ainsi que sur les fonds de péréquation.

I-1-5) La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sera applicable -en 2026 (article 146 de la LFI 2020)

Les modalités de **révision de la valeur locative des locaux d'habitation (RVLLH)** s'échelonneront **entre 2023 et 2026** en deux étapes :

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

- **Etape 1 : révision** initiale, reflétant la situation actuelle ;
- **Etape 2** : un dispositif de **mise à jour permanente** des évolutions.

La chronologie sera la suivante :

- **1^{er} semestre 2023** : déclaration des loyers perçus par les propriétaires bailleurs pour chaque local d'habitation ;
- **Avant le 1^{er} septembre 2024** : remise d'un rapport par le gouvernement sur les impacts de cette révision ;
- **2025** : définition des nouveaux secteurs et tarifs par les commissions locales. Ces critères serviront de base aux nouvelles valeurs locatives ;
- **A compter du 1^{er} janvier 2026** : prise en compte des nouvelles valeurs locatives dans les impositions

Les effets « indirects » de la réforme fiscale devront faire l'objet d'une évaluation par le Gouvernement avant le 1^{er} mars 2023 sur :

- les ressources financières et la capacité d'investissement des communes selon la situation de sur ou sous compensation ;
- Les ressources financières allouées par les communes à la construction de logements sociaux ;
- L'évolution de la fiscalité directe locale et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

I-2) Présentation de la loi de Finances rectificative n°2 pour 2020

Les principaux éléments sont :

- • Possibilité de verser **une prime exceptionnelle aux personnels** des collectivités, ayant assurés la continuité des services publics en pleine crise de l'épidémie covid-19.
- • Possibilité de **maintenir l'attribution de tout ou partie des subventions lorsqu'un évènement est annulé durant la période de l'état d'urgence**. Il s'agit de limiter la subvention aux dépenses éligibles effectivement décaissées.
- • Remise d'un rapport gouvernemental au Parlement avant le 1^{er} juillet 2020 mentionnant la **participation des collectivités au fond de solidarité** institué par l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020. Il devra présenter les montants prévus ainsi que ceux effectivement engagés.

I-3) Présentation des ordonnances relatives à la fiscalité dans le cadre de la pandémie du COVID-19

- • **Art. 16 ordonnance 2020-460** : Possibilité d'adopter un abattement compris entre 10% et 100 % sur la taxe locale sur la publicité extérieure, il doit être identique pour tous les redevables.
- • **Art. 16 ordonnance 2020-460** : Avance aux syndicats à contributions fiscalisées par douzième jusqu'à l'adoption de leur budget.

II. Les incidences pour la CCGAM

II-1) Les dotations de péréquation

- Dotation d'Intercommunalité : augmentation de 31.404 € par rapport à 2019,
- Dotation de Compensation : diminution de 41.732 € par rapport à 2019,
- Allocations compensatrices versées par l'Etat : augmentation de 30.035 € par rapport à 2019.

II-2) La rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT)

Un des enjeux majeurs en matière de GRH en 2020 est de **poursuivre l'optimisation des ressources humaines initiée en 2020** en rationalisant les effectifs et en maîtrisant la masse salariale.

Les principales orientations de 2020 en ressources humaines seront conduites en application de la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et ses décrets d'application : mise en place du comité social territorial, mise en place d'accords négociés visant à assurer la continuité du service public, renforcement de l'encadrement juridique lié au recrutement des contractuels, portabilité des CDI, suppression des dérogations à la durée de travail de 35h (1607h), promotion des mesures en faveur de l'égalité professionnelle, expérimentation de la rupture conventionnelle.

La loi de transformation prévoit par ailleurs la définition de **lignes directrices de gestion qui détermineront une stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et d'avancements**. Ces lignes directrices de gestion seront établies et suivies en lien avec le Rapport Social Unique dès le 1er janvier 2021.

De plus la **mise en place du Rifseep**, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aura également une incidence financière sur les dépenses de personnel. Le Rifseep comprendra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (**IFSE**) et un complément indemnitaire annuel (**CIA**) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir du fonctionnaire.

Enfin, **depuis le 16 mars 2020**, la crise sanitaire et les mesures de précaution prises par le gouvernement ont conduit à une diminution significative de l'activité qui aura un impact fort sur la gestion des dépenses du personnel. Par ailleurs, le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit le **versement d'une prime exceptionnelle** à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

II-3) La fiscalité locale

Il a été appliqué le **coefficient de revalorisation** donné par la LFI 2020, à savoir **+ 0,9 %** pour la TH et **+ 1,2 %** pour les résidences secondaires, les locaux vacants et les taxes foncières.

Suite à la décision des élus, les taux de fiscalité seront identiques à ceux de 2019.

	Taux CCGAM 2020
TFPB	3,37 %
TFPNB	6,79 %
CFE	26,76 %
TEOM CCGAM	11,70 %
TEOM SIRTOM	9,63 %
TEOMi	0,014 €/l

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

La réforme de la TH qui transforme le vote d'un taux en une recette directement liée à la TVA nationale risque de nous être défavorable dès 2021. En effet la crise économique que notre pays connaît aujourd'hui aura des effets importants sur le chiffre d'affaire des entreprises, donc sur nos recettes fiscales à venir.

Il en sera de même pour le produit de la CVAE et de la TASCOM qui seront également impactés à la baisse dès l'année prochaine.

II-4) Rétrospective et autofinancement

- Analyse des résultats et des Soldes Intermédiaires de Gestion depuis 2014, données consolidées (budget principal + budgets annexes - source DGFIP : *)

(en K€)	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019
Résultat comptable exercice	929	2 009	2.285	- 344	1 295	80
CAF Brute	1 497	2 589	3.019	433	2.136	990
CAF Nette	501	1 392	1.707	- 1 102	388	- 919
Encours de la dette 31/12	15 066	16 227	15 711	17.276	23.709	26.122
Annuité de la dette	1.574	1.784	1.860	2.093	2.306	2.418
Capacité de désendettement (en années de CAF Brute)	10,06	6,27	5,20	39,90	11,10	26,38

- Analyse des soldes intermédiaires de gestion depuis 2017 du seul budget principal (hors budgets annexes – audit réalisé par la société KPMG)

(en K€)	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion	24.305	29.755	30 576	30.327
Charges de gestion	21.510	29.383	28.430	29.575
Excédant brut courant	2.795	372	2.146	752
CAF Brute	2.591	35	1.844	362
CAF Nette	1.495	-1.017	590	- 931
Encours de la dette 31/12	10.040	12.088	15.780	16.289
Capacité de désendettement (en années de CAF Brute)	3,9	343,4	8,6	45,1
Excédent disponible au 31/12 (reports compris)	5.880,7	5.265,5	4.165,9	3.640,8

- Analyse des taux fiscaux depuis 2014

(en %)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CFE	26,63 %	26,63 %	26,98 %	26,73 %	26,76 %	26,76 %
TH	11,51 %	11,74 %	12,44 %	12,56 %	13,39 %	13,39 %
TFB	2,15 %	2,19 %	2,32 %	2,37 %	3,37 %	3,37 %
TFNB	6,09 %	6,21 %	6,58 %	6,37 %	6,79 %	6,79 %
TEOM CCGAM	11,00 %	11,33 %	11,50 %	11,70 %	11,70 %	11,70 %
TEOM SIRTOM	11,60 %	8,70 %	8,70 %	9,63 %	9,63 %	9,63 %
TEOMi		0,0125 €/l	0,0125 €/l	0,008 €/l	0,008 €/l	0,011 €/l

II-5) Les Investissements réalisés depuis 2006

	Budget principal CCGAM	Budget Salles Événementielles	Budget SPANC	Budget Abattoir	Budget IPDR	Budget Aéroport	Budget ZAE/PASA	Budget Salle Jean Genet	Budget Gemapi	CUMUL
2006	1 557 529	1 911 235	11 131	35 938	3 984					3 519 81
2007	1 219 032	3 557 816	0	5 263	28 882					4 810 99
2008	1 244 219	310 156	412	37 885	649 630					2 242 30
2009	1 150 388	61 050	8 200	0	121 099	0				1 340 73
2010	1 945 729	4 953	0	79 863	59 833	0				2 090 37
2011	1 538 726	16 752	2 462	82 732	1 077 255	0				2 717 92
2012	1 628 011	2 052	11 195	174 080	66 227	7 403				1 888 96
2013	4 145 108	17 782	6 009	289 947	178 887	3 747				4 641 48
2014	5 040 925	38 211	10 000	575 867	119 697	21 688	89 743			5 896 13
2015	3 067 606	7 384	10 254	81 409	36 829	50 876	756 963			4 011 32
2016	4 007 880	44 579	9 500	141 794	185 629	6 680	14 292			4 410 35
2017	5 462 992	3 998	13 711	177 432	82 504	0	49 410	18 723		5 808 77
2018	3 899 808	8 496	0	2 339 774	520 674	483	134 845	13 253	156 709	7 074 04
2019	3 234 204	85 276	0	2 619 089	896 793	0	385 723	18 214	2 229 836	9 469 13
CUMUL	39 142 157	6 069 740	82 874	6 641 073	4 027 923	90 877	1 430 976	50 190	2 386 545	59 922 35

Les gros projets structurants de la CCGAM depuis son origine sont :

- En 2006, construction de l'Eduen
- En 2008, extension de la salle de découpe de l'abattoir
- En 2010, achat de l'hôtel communautaire
- En 2011, réhabilitation du pôle formation « Platon » et acquisition de terrains à la zone de Bellevue
- En 2012, construction de la maison de la petite enfance « Bel Gazou »
- En 2013, construction de la déchetterie à Autun et travaux à l'école de musique d'Autun
- En 2014, Aménagement des itinérances vertes et acquisition du bâtiment de la DSTA situé au 17 avenue de la République
- En 2015, construction du multi accueil de Mesvres et achats de terrains pour la zone de Saint-Forgeot
- En 2016, projet de la bibliothèque multimédia « Bussy-Rabutin »
- En 2017, participation au déploiement du réseau départemental à très haut débit
- En 2018, construction de la maison de santé d'Etang sur Arroux et de la micro crèche de Couches. Travaux de modernisation de l'abattoir
- En 2019, Réfection du gymnase d'Epinaç et travaux liés à la compétence GEMAPI

II-6) Explication de la dégradation importante de la CAF nette entre 2019 et 2018

Nous avons eu **deux mauvaises nouvelles concernant les recettes fiscales** :

- o Une perte de 600 000 euros de CVAE
- o Une autre perte, en sus, de 439 124 euros de TASCOT (dégrèvements 2016, 2017 et 2018)

Le désengagement de l'Etat par rapport aux contrats aidés a fait perdre à la CCGAM, entre 2019 et 2018 : 90 325 euros (et par rapport à 2017 : 487 402 euros).

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes de l'abattoir et des IPDR ont augmenté de 261 910 euros car l'autofinancement a accompagné la contractualisation d'emprunts.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

Enfin, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) mis en place en 2016 et applicable jusqu'au 31 décembre 2020 a permis aux communes de s'assurer un produit constant à travers un fonds de concours (226 231 euros de plus qu'en 2019), ce PFFS inhibe alors la part du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) revenant à la CCGAM. Dès la rentrée, les élus auront à travailler sur un nouveau PFFS qui devra être plus solidaire.

III. Plan de retour à l'équilibre qui se traduit en partie dès le BP 2020

Lors de différentes réunions effectuées courant 2019 avec les élus, les directeurs de services, chacun dans leur domaine, avaient proposé des pistes d'économie.

Suite aux fiches actions validées par les élus, 373.956 euros d'économie ont été retenues sur une année entière. En fonction de la date d'application des actions validées (recettes en plus ou dépenses en moins), il a été possible d'économiser dès l'élaboration de ce budget 231.257 euros.

Direction	Dépenses (€)	Recettes (€)	Gain (€)
Communication	- 3 000		3 000
Affaires scolaires		8 775	8 775
Animation jeunesse	- 3 015	-522	2 493
Bibliothèque	- 28 000		28 000
Centre nautique	- 7 350	-600	6 750
Economie (dont OPAH-RU ajusté)	- 134 500	-102 000	32 500
Cotisation PNRM	26 16		-26 116
Mobilité	- 3 000	900	3 900
Pôle santé	- 9 600		9 600
Pôle environnement	- 9 000		9 000
Salle J. Chanliau	- 7 190		7 190
Garderie St Forgeot	- 14 904	-80	14 824
Subvention associations	- 122 991		122 991
			-
Eduen	- 5 000	3 250	8 250
Jean Genet	-	100	100
Total	-		231 257

Suite à ces économies et à la connaissance exacte de nos recettes fiscales 2020 (état 1259 et DGF), **il reste encore à trouver, hors effet COVID-19, 1 500 K€ pour le retour à l'équilibre du fonctionnement de la CCGAM** (via des économies récurrentes et/ou une hausse de la fiscalité communautaire).

La crise sanitaire, liée au Covid-19, est venue bouleverser l'élaboration de ce projet de BP 2020. **Les pertes spécifiques exceptionnelles, engendrées par cette pandémie, ont réduit le délai de mise en œuvre de l'intégralité du plan de retour à l'équilibre d'ici au plus tard le 31/12/2021.**

IV. Crise née de l'épidémie de Covid-19 et du confinement

Le service des ordures ménagères a continué de fonctionner normalement durant la période de confinement.

Le service des centres de loisirs, de la petite enfance et de la cuisine centrale ont également été ouverts pendant le confinement afin d'accueillir les enfants du corps médical et d'assurer le service de portage des repas.

Pour les autres compétences, les structures ont été fermées au public et seul le télétravail a été effectué chaque fois que cela a été possible par les services.

IV-1) Hypothèse de travail pour chiffrer le coût du Covid-19

Les directives qui ont été données aux services pour chiffrer les effets Covid-19 ont été motivées par la plus grande prudence (hypothèse la plus pessimiste) et avec le respect des consignes sanitaires dictées par l'Etat lors de la période de dé-confinement :

- Déterminer la perte de recette pour la période de 16 mars au 30 juin pour l'ensemble des services. Cela peut également se traduire par une gratuité pour la période de septembre à décembre pour compenser le paiement des cotisations du deuxième trimestre puisque le service n'a pas été rendu.
- Ouverture progressive des services, hors centre nautique, de septembre aux vacances de la Toussaint.
- Ouverture dégradé de la piscine (Autun et Etang) pendant la période estivale et jusqu'à la fin de l'année.

Concernant les dépenses, il a été demandé aux responsables d'estimer les économies pouvant résulter de la fermeture des structures et à la RH de valoriser le surcoût lié à l'augmentation du ménage dans les services

IV-2) Synthèse par service

Le surcoût de la crise sanitaire liée au Covid-19 s'élèverait à 870.935 euros en fonctionnement et à 48.322 euros en investissement.

Le fonctionnement se traduit par des dépenses en plus pour 684.060 euros et par des dépenses en moins pour 549.606 euros, soit un surcoût de dépenses qui se chiffre à 134.454 euros. Concernant les recettes, il s'agit essentiellement de recettes en moins qui se chiffrent à 862.081 euros et par des recettes nouvelles pour 125.600 euros, soit un manque à gagner de 736.481 euros.

Les nouvelles dépenses d'investissement liées au Covid-19 concernent :

- L'achat de boîtier électronique pour formaliser l'élection des membres du nouveau bureau communautaire lors de l'installation du conseil communautaire le 10 juillet 2020 (7.000 euros).
- L'achat d'ordinateurs portables pour faciliter le télétravail de certains agents, si ce mode de fonctionnement devait se reproduire (3.700 euros).
- La création d'un fonds d'avances remboursables de consolidation de trésorerie pour les entreprises artisanat, commerce et service (37.622 euros).

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

Le tableau qui suit résulte des hypothèses de travail édictées ci-dessus.

Direction	Hors COVID DEPENSES En plus	DEPENSES COVID			COVID RECETTES COVID			Variation - = perte + = gain	non ventilable recette en moins	Investissement COVID
		En plus	En moins	Coût net	En plus	En moins	Coût net			
Services transversaux (0101)										
Finances (dont taxes séjour)	7 350,00			7 350,00			-3 300,00	-3 300,00	-10 450,00	
Ressources Humaines (011,012,65,013,70,74)	21 300	209 362,00	-73 550,00	129 812,00					-129 812,00	7 000
Direction Générale (023)		23 921,00	-11 150,00	12 771,00			-418,50	-418,50	-13 189,50	3 700
Informatique										
Pôle prévention et entretien		25 660,00		25 660,00					-25 660,00	
DAOT (010105)										
Filière économique & économie circulaire		68 622,00	-10 000,00	58 622,00					-58 622,00	37 821
Pôle transport et mobilité			-24 200,00	-24 200,00			-21 940,00	-21 940,00	2 260,00	
Pôle nageur en eau										
Pôle tourisme										
Pôle santé		220 000,00	-10 827,00	209 173,00	100 000,00		-8 000,00	92 000,00	-117 128,00	
Pôle numériques (IPDR)										
Pôle agriculture et circuits courts										
Pôle développement durable										
Pôle Habitat			-23 800,00	-23 800,00					23 800,00	
Pôle zones activités										
Équipement culturels et Loisirs (010107)										
Muséum histoire naturelle							-1 694,80	-1 694,80	-1 694,80	
Bibliothèques et réseau de lecture							-3 041,00	-3 041,00	-3 041,00	
Conservatoire et école de musique			-4 000,00	-4 000,00			-23 400,00	-23 400,00	-23 400,00	
Centre nautique et aqua récréatif		5 600,00	-89 200,00	-83 600,00	25 600,00		-202 000,00	-176 400,00	-92 800,00	
Sports et loisirs										
Astéris Mipépo							-16 062,80	-16 062,80	-16 062,80	
Écoles d'arts plastiques							-5 004,00	-5 004,00	-5 004,00	
Édusud										
Salle Jean Genet										
DETA (010108)										
Pôle environnement	23 550			0,00					0,00	
Pôle voiries										
Pôle urbanisme et planification										
Pôle archéologie										
Pôle matériels			-6 200,00	-6 200,00					6 200,00	
Bâtiments										
Éducation animation jeunesse (020109)										
Service Périscolaire (animation jeunesse + garderies)		4 500,00	-15 609,53	-15 609,53			-85 263,00	-85 263,00	-85 559,47	
Ateliers scolaires			-90 900,00	-90 900,00			-34 020,00	-34 020,00	-51 980,00	
Restauration scolaire			-34 200,00	-34 200,00			-283 148,00	-283 148,00	-274 948,00	
Pôle de services de proximité (030110)										
Pôle de services				0,00				0,00	0,00	
Bâtiments des pôles de services										
Subvention aux associations		32 000,00	-43 000,00	-11 000,00					11 000,00	
Subvention OAS		7 200,00	-54 230,00	-47 030,00			-49 990,00	-49 990,00	-3 460,00	
Subvention Budgets annexes :	41 616,00	85 545,12	-79 301,00	6 444,12			-56 799,00	-56 799,00	-63 243,12	
Budget Eduen	-15 384	5 450,00	-22 222,00	-16 672,00			-20 869,00	-20 869,00	-4 197,00	45 216
Budget salle Jean Genet		29 795,00	-54 279,00	-24 484,00			-5 490,00	-5 490,00	19 004,00	
Budget IPDR	57 000		-2 700,00	-2 700,00			-30 440,00	-30 440,00	-27 740,00	
Budget Abattoir		50 910,12		50 910,12					-50 910,12	
OPÉRATIONS REELLES DE FONCTIONNEMENT	86 466,00	884 050,12	-549 609,53	334 453,59	125 600,00		-822 061,10	-696 461,10	-830 924,69	-40 000,00
Dépenses imprévues	-86 466								-86 466	
Investissement										48 822,00

IV-3) Analyse du coût net par gros postes de dépenses

La masse salariale a été impactée par cette crise sanitaire. L'ensemble des agents ont été payé normalement durant le confinement. La prime Covid et les heures de ménages supplémentaires pour assurer le bon respect des consignes sanitaires jusqu'à la fin d'année s'ajoutent à l'enveloppe initiale. Malgré des économies réalisées grâce à l'optimisation des agents travaillant dans les garderies (moins 53.550 €) et les saisonniers au centre nautique (moins 20.000 €), le surcoût serait de l'ordre de 129.812 euros.

Le service pôle santé qui a piloté les commandes de produits sanitaires pour la CCGAM et l'ensemble des communes de l'EPCI a estimé son enveloppe nette de fonctionnement à 209.128 euros.

Le service économique a inscrit 58.622 euros nets pour répondre au dispositif mis en place par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, à savoir un fonds de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

Le pôle « prévention et entretien » a crédité une enveloppe de 25.660 euros pour l'achat de produits sanitaires nécessaire à l'autorisation d'ouverture des bâtiments publics.

L'organisation des conseils communautaires et l'actualisation des dépenses en communication et en finances entraînent un surcoût net de 19.921 euros.

Le budget de l'abattoir nécessite un complément de subvention d'équilibre de 50.310 euros car la SICA ne pourra pas honorer la redevance d'occupation du domaine public du dernier trimestre 2020 comme escompté initialement.

Tous les autres services et budgets annexes ont dégagé des économies qui se chiffrent en totalité à 359.000 euros nets.

IV-4) Analyse du coût net par gros postes de recettes

Il est budgété :

- une perte de recette de 176.400 euros pour le centre nautique d'Autun et l'aqua récréatif d'Etang,
- une perte de recettes de 289.148 euros pour le restaurant scolaire,
- une perte de 85.263 euros pour le service périscolaire (animation jeunesse et garderies),
- une perte de recette de 40.000 euros pour la taxe de séjour,
- une perte de 130.881 euros pour l'ensemble des autres services aux publics,
- les recettes de fonctionnement des budgets annexes (Eduen, salle Jean Genet et IPDR) et la participation des familles pour l'accueil petite enfance (CIAS) génèrent également une perte de recettes de 106.789 euros
- il y a tout de même une recette nouvelle de 92.000 euros pour le pôle santé suite à la vente de masques aux communes-membres.

V. Les grandes orientations budgétaires

V-1) La section de fonctionnement

V-1-1) Les dépenses de fonctionnement du budget principal :

Les dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues pourraient s'établir à 30.829.820 € et les recettes réelles de fonctionnement à 29.994.149 € auxquelles il conviendra de rajouter l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 3.640.762 €. Avec les écritures d'ordres et les dépenses imprévues d'un montant de 1.909 291 €, la section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes à 33 844 111 €.

L'augmentation des dépenses budgétaires par rapport aux dépenses réelles 2019 s'explique essentiellement par les charges à caractères générales et les dépenses de personnels.

V-1-1-1) Les dépenses de personnel (chapitre 011 + 012)

Ces dépenses n'augmentent que de 2,1 % (+ 312 k€). Elles restent donc maîtrisées, malgré la crise sanitaire (+ 130 k€ soit 0,9 %).

Pour 2020 le budget global de fonctionnement des Ressources Humaines s'élève à **15 295 732 euros** et se décompose de la façon suivante :

Chapitre 012: salaires et charges

Le budget prévisionnel s'élève à 15 043 702 euros

Ce montant correspond à:

- 14 885 000 euros de budget prévisionnel initial avec une augmentation à maîtriser de 1.2%
- 29.390 euros pour la refacturation du personnel prévue via les conventions entre les communes et l'EPCI
- 129 312 euros de coût net des dépenses de personnel liées à la crise sanitaire

En effet la crise sanitaire augmente les dépenses de personnel de la façon suivante:

Dépenses supplémentaires	Dépenses en moins
159 941 = surcoût lié à l'application des protocoles de ménage	53 550 = redéploiement de personnel de garderie au ménage
12 521 = surcoût lié aux heures complémentaires générées pendant la période de confinement	20 000 = centre nautique. En 2019 8 BMNS avaient été recrutés. Pour l'ouverture de juillet/août 2020 seulement 4 BMNS seront recrutés.
30 400 euros de primes COVID	
Total:202 862 euros	Total: 73 550 euros

V-1-1-2) Chapitre 011: frais annexes

Le budget prévisionnel s'élève à 252 030 euros.

Ce montant correspond à 251 530 euros de budget initial (dont 21 300 euros supplémentaires de versement au Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et 500 euros de frais supplémentaires liés à l'affranchissement pour l'envoi des bulletins de salaire pendant le confinement.

V-1-1-3) Les autres dépenses de fonctionnement

Globalement, elles augmentent de 357 K€. L'achat de produits d'entretien et de masques représentent une augmentation de 235 k€ et les crédits ouverts pour l'OPAH-RU représentent une augmentation de 67 k€. Les autres dépenses de fonctionnement en plus et en moins se compensent donc entre elles.

Il est à noter tout de même que la subvention versée au CIAS augmente de 223 k€ et les subventions versées aux associations baissent de 134 k€, de même que les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes baissent de 95 K€

V-1-2) Les recettes de fonctionnement du budget principal:

Globalement, elles baissent de 558 k€ et le Covid-19 en est responsable à hauteur de 629 k€. Donc l'augmentation des impôts et taxes (+ 364 k€) neutralise à peu près la perte en recette RH (- 100 k€) et en subventions reçus par les différents financeurs (- 264 k€).

V-2) La section d'investissement

V-2-1) Le budget principal :

La section d'investissement pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 788 624 €.

V-2-1-1) Dépenses

Les différentes dépenses d'investissement par service hors emprunt, s'élèvent à 3.574.754 euros, elles sont les suivantes :

- Bibliothèque multimédia : **357.960 euros** pour la mise en réseau des bibliothèques rurales.
- Cosecs d'Epinac : **1.552.037 euros**,
- Voiries : **700.000 euros** pour les travaux définis en tranche ferme et en tranches conditionnelles.
- Pôle transports - mobilité: **2.389 euros** pour l'installation et le raccordement électrique des bornes vélos.
- Service déchets : **178.000 euros** pour l'achat d'une benne à ordures ménagères et l'acquisition de bacs et bornes.
- Informatique : **5.163 euros**, dont 3.700 € pour l'achat d'ordinateurs portables suite à l'épidémie covid19.
- Urbanisme : **105.000 euros** pour le PLUi et le logiciel Opéris.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

- Bâtiments intercommunaux: **473.833 euros** pour la réfection et mises aux normes obligatoires de la cuisine centrale, pour des travaux au centre nautique, pour divers travaux sur différents bâtiments, et pour le P3 du chauffage urbain.
- Pôle santé : **11.500 euros** pour un prêt remboursable par l'association GP3SPA (groupement des professionnels de santé de Saint-Pantaléon).
- Pôle matériels : une enveloppe de **30.000 euros** a été ouverte pour l'achat de véhicules.
- Muséum d'histoire naturelle, dans le cadre du contrat plan, **25.000 euros** sont crédités
- Divers : une enveloppe de **75.250 euros** a été créditée pour couvrir les achats urgents.
- Subventions d'investissement : **21.000 euros** sont budgétés pour des aides immobilières,
- **et 37.622 euros** sont fléchés pour la participation au fonds régional d'avances remboursables.

Le montant des emprunts à rembourser s'élève à 1.329.550 euros

V-2-1-2) Recettes

Il est attendu **680.849 euros** de subventions, **47.121 euros** pour les récupérations d'avance auprès des entreprises et **8.000 euros** pour la vente d'une ancienne benne à ordures ménagères

Le FCTVA à recevoir devrait être de 563.342 euro,

Le remboursement par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire de l'acompte versé fin 2017 pour le Très Haut Débit s'élève à **837.880 euros** et le remboursement du prêt par l'association GP.SPA se monte à **11.500 euros**.

Avec les résultats de clôture de la section d'investissement et les reports de 2019 sur 2020, il sera nécessaire d'emprunter en 2020 pour ce budget principal : **1.906.932 euros**.

V-2-2) Les budgets annexes toutes sections confondues

V-2-2-1) Le Parc des Expositions

Les investissements prévus, hors le P3 de Dalkia sont

- Le remplacement des panneaux façade Sud-Est pour 15.384 €
- Les investissements liés aux mises en conformité obligatoires concernant un bâtiment ERP 1ère catégorie et la crise Covid-19 pour 84.616 €

Une subvention d'équilibre d'un montant de 519.372 euros est budgétée, ainsi qu'un emprunt de 100.000 euros.

V-2-2-2) Le SPANC

La section de fonctionnement et d'investissement de ce budget s'autofinance.

V-2-2-3) L'Abattoir

L'abattoir a été achevé fin 2019. En 2020, en plus des restes à réallouer, 7 300 euros ont été inscrits pour l'achat de 7 volets roulants, ils seront financés par une subvention d'équipement versé par le budget principal.

Une subvention d'équilibre de 150.310 euros est également nécessaire pour respecter l'équilibre des opérations financières de l'exercice 2020.

V-2-2-4) Les IPDR

Au niveau de la pépinière, les projets liés au Fablab, l'Espace coworking, l'e-administration et l'outil d'interaction avec le citoyen sont budgétés. C'est une enveloppe de 33.500 euros financée à hauteur de 15.000 euros. Il est prévu également des travaux sur le bâtiment pour 6.000 euros.

Une enveloppe de 26.600 euros a été ouverte pour l'ensemble des maisons de santé. Sinon 6.575 euros sont crédités pour les autres services. Une subvention de fonctionnement de 215 100 euros est nécessaire ainsi qu'un emprunt de 57 638 euros.

V-2-2-5) L'aérodrome

Il est prévu d'investir 10.000 euros pour la sécurité du site (balises et manche d'air). Une subvention de fonctionnement de 20.017 euros est nécessaire pour équilibrer cette section.

V-2-2-6) La salle Jean Genet

Comme chaque année, 5.000 euros sont inscrits en dépenses d'investissement concernant des installations générales. Une subvention de fonctionnement de 151.410 euros est nécessaire pour équilibrer cette section.

V-2-2-7) Les ZAE

Cette année, il s'agit principalement de répondre aux mesures environnementales et d'engager la maîtrise d'œuvre sur la zone de Saint Forgeot. Sinon pour l'ensemble des zones, il s'agit de réaliser une étude potentielle photovoltaïque. Les crédits ouverts s'élèvent à 494.820 euros.

Face à ces dépenses, 278.621 euros de subventions sont attendus.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 168.780 euros est inscrit.

V-2-2-8) GEMAPI

C'est un budget qui s'équilibre en fonctionnement à l'aide du montant de la taxe GEMAPI, à savoir 169.443 euros pour 2020, correspondant à 4,08 € en moyenne par habitant.

Fin 2020, il n'est prévu que des travaux de prévention des inondations qui seront alors financés par l'autofinancement.

VI). Eléments complémentaires

VI-1) La dette

Après avoir encaissé 4.328.000 euros d'emprunt en 2019 pour l'ensemble des budgets, l'encours de la dette totale (BEA salle Jean Genet incluse) est, au 1er janvier 2020, de 26 121.629 euros.

En 2020, il est envisagé de recourir à l'emprunt à hauteur de 2.233.350 euros, ceci afin d'honorer les projets déjà lancés. Le niveau de l'encours de dette serait alors de 26.333.436 euros.

VI-2). Les effectifs de la CCGAM

Au 1er janvier 2020, la CCGAM compte 319 postes d'agents titulaires correspondant à 286.71 Equivalents Temps Plein (ETP). Auquel il faut ajouter 146 postes contractuels correspondant à 92.77 ETP qui se décomposent en 51 postes permanents (soit 37,82 ETP) et 95 postes non permanents (soit 54,95 ETP).

Au 1er janvier 2021, le RIFSEEP devra obligatoirement être mis en place parallèlement à l'application des 1 607 heures et la suppression des régimes dérogatoires au temps de travail légal.

Le RIFSEEP a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,

VI-3). Programmation d'investissement : Présentation des engagements pluriannuels.

A ce jour, il reste 2 projets suivis en autorisation de programme et crédits de paiement sur l'année 2020 :

- La mise en réseau des bibliothèques rurales : 357.960 euros de crédits sont programmés et 112.387 euros de subventions sont attendues.
- La réfection des vestiaires et du gymnase d'Épinac : 1.552.037 euros sont programmés en dépenses et 460.000 euros de subventions sont attendues.

Pour 2020, la mise aux normes de la cuisine centrale nécessitera 277.966 euros, 88.460 euros de subventions sont attendues

Pour les dépenses récurrentes dont les subventions d'équipement, une enveloppe d'environ 1.375.000 euros est nécessaire, 20.000 euros en recettes peuvent être demandés.

VI-4). L'étude d'Impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement.

Cette étude d'impact est obligatoire pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur à un certain seuil. S'agissant de la CCGAM, le seuil est fixé à 75% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'avère qu'aucun des projets d'investissement de l'EPCI n'entre dans de ce cas de figure.

VI-5). Stratégie proposée pour le mandat 2020-2026.

Avec l'ensemble des élus, il faudra mettre en place un plan drastique d'économies et tirer les leçons de la crise économique et sociale résultantes du Covid 19 pour définir rapidement un nouveau projet de territoire.

Dans la continuité du travail qui a été engagé par l'ensemble des élus et des services depuis 2019 et qui a déjà permis de dégager des économies, l'objectif est de proposer dès septembre, toutes les pistes possibles qui viendront alimenter ce plan de retour à l'équilibre. Celui-ci sera complété par la recherche d'économies dans les services (en particulier sur le volet des ressources humaines et sur le niveau des services rendus en l'adaptant, du mieux possible, au seul besoin de notre population). Un nouveau pacte financier, fiscal et de solidarité sera obligatoirement établi pour le 01 janvier 2021. Enfin, en complément de tout ce travail nous concentrerons tous nos efforts pour que les ressources et les moyens du bloc « communes, communauté de communes » soient optimisés et rationalisés.

VI-6) Avancement de la mutualisation

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication de l'Exécutif à l'organe délibérant. Le projet de schéma de mutualisation a été approuvé par le conseil communautaire puis transmis à chaque commune début 2015. Le bilan des actions en matière de mutualisation est le suivant :

Les nouvelles conventions relatives au service commun "Direction des Finances » et au service commun « Affaires Juridiques, Commande Publique et Délégations de Service Public » et au service commun « Direction des Ressources Humaines » mises en place en 2019 sont appliquées dans les mêmes termes en 2020.

Après plus de quatre années de fonctionnement, le service commun des Finances ainsi que le service commun « Affaires Juridiques, Commande Publique et Délégations de Service Public » ont trouvé leur rythme de croisière, ce qui permet d'estimer avec davantage de précision la ventilation du temps de travail des agents entre les deux collectivités.

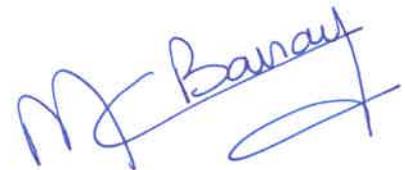
Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/103

Il convient en outre d'apporter un certain nombre de modifications visant à optimiser le fonctionnement des services (précision des missions assurées, modalités de remboursement, mise en place d'un tableau synthétique annexe des agents notamment).

La nouvelle rédaction est issue d'un groupe de travail associant les directeurs généraux, la directrice des Ressources Humaines mutualisées et les représentants du personnel.

Une nouvelle convention relative à la mutualisation du pôle entretien entre la CCGAM, la Ville d'Autun et le CIAS a été approuvée par le conseil communautaire du 26 novembre 2019 pour débiter au 1^{er} janvier 2020. Elle a pour objet de mettre en commun les moyens humains et matériels du pôle entretien pour les trois collectivités.

**Le conseil communautaire après en avoir débattu,
prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2020.**



Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-1032020-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 78
Date de la convocation : 21 Juillet 2020
Affichage compte rendu sommaire : 3 août 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Ignonay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/104

Objet : **Compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019.**

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président**

Chers collègues

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Suite à l'ordonnance du Conseil des ministres du 25 mars 2020, le compte de gestion doit être produit au Président avant le 1^{er} juillet 2020 et à la Chambre Régionale des Comptes au plus tard le 31 décembre, qui suit la clôture de l'exercice.

L'exécution du budget correspond au compte administratif en ce qui concerne les résultats de l'exercice. Il faut néanmoins noter concernant le budget principal de la CCGAM, un écart au niveau des crédits inscrits en prévision aux chapitres 024, 040, 042 et 77, ceci en raison de l'instruction budgétaire relative aux cessions de biens. En effet notre logiciel de suivi des immobilisations et notre logiciel comptable ne sont pas en interface ce qui explique que le chapitre 024 crédité au budget n'a pas ouvert automatiquement les crédits budgétaires aux chapitres 040, 042 et 77 lors des écritures de sortie du bien.

L'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

- au budget principal, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **3 710 788,66 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **757 156,64 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **4 467 945,30 euros**.

- au budget annexe des salles évènementielles, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **153 122,76 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **137 207,23 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **15 915,53 euros**.

- au budget annexe des immeubles liés à l'économie, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **60 098,34 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **389 296,30 euros**, soit un déficit global de clôture avant reports de **329 197,96 euros**.

- au budget annexe de l'assainissement, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **129 754,73 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **33 814,33 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **163 569,06 euros**.

- au budget annexe de l'abattoir, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **114 036,76 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **430 984,23 euros**, soit un déficit global de clôture avant reports de **316 947,47 euros**.

- au budget annexe de l'aérodrome, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **208,47 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **28 745,68 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **28 954,15 euros**.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/104

- au budget annexe des Zones d'Activités Economiques, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **75 721,04 euros** et un excédent de clôture de la section d'investissement de **202 078,71 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **277 799,75 euros**.

- au budget annexe « Salle Jean Genet », un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **66 412,44 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **57 261,74 euros**, soit un excédent global de clôture avant reports de **9 150,70 euros**.

- au budget annexe GEMAPI, un excédent de clôture de la section de fonctionnement de **89 204,28 euros** et un déficit de clôture de la section d'investissement de **905 409,96 euros**, soit un déficit global de clôture avant reports de **816 205,68 euros**.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2019.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 78
Date de la convocation : 21 Juillet 2020
Affichage compte rendu sommaire : 3 août 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/105

Objet : Compte administratif de l'exercice 2019

Chers Collègues,

Nous allons examiner le compte administratif qui retrace l'exécution du budget 2019 et les résultats qui en découlent.

Vous ont été remis les documents comptables respectant la maquette réglementaire M14 pour le budget principal, les budgets annexes des Salles Événementielles, des Immeubles Productifs De Revenus, des Zones d'Activités Economiques (ZAE), de la Salle Jean Genet et GEMAPI ainsi que la maquette règlementaire M4 pour les budgets annexes de l'Assainissement, de l'Abattoir et de l'Aérodrome.

Je vous exposerai successivement pour le budget principal et pour chaque budget annexe :

- une présentation générale avec les résultats,
- la section de fonctionnement par chapitre,
- la section d'investissement par chapitre,

BUDGET PRINCIPAL

Présentation générale

L'exécution globale du budget est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	- 444 031,34		1 201 187,98	757 156,64
Fonctionnement	6 413 108,61	- 2 247 175,69	- 455 144,26	3 710 788,66
TOTAL sans Restes à Réaliser.	5 969 077,27	- 2 247 175,69	746 043,72	4 467 945,30
Dépenses Invest. Reportées				- 1 627 999,47
Recettes Invest. Reportées				800 816,68

Avec les restes à réaliser de la section d'investissement, l'excédent global disponible ressort à **3 640 762,51**.

Maintenant, nous examinerons chaque section du compte administratif 2019 en évoquant les opérations qui feront l'objet de notre vote par nature.

Section de fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts..... 34 397 777,99
- Réalisation..... 31 235 434,42

Nous examinerons les réalisations au niveau de chaque chapitre de vote.

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général **8 647 977,89**

Dont les principales concernent :

- le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets.	2 345 813
- le fonctionnement des écoles et les transports scolaires	1 636 072
- la restauration scolaire.....	873 989
- le service administratif.....	742 596
- l'animation - jeunesse	580 185
- les voiries	468 108
- le fonctionnement des centres nautiques	426 352
- les transports publics	338 033
- les bibliothèques.....	202 050
- le logement et OPAH.....	104 719

Chapitre 012 - Charges de personnel **14 731 963,16**

Ce chapitre comprend les rémunérations et charges de tout le personnel, CCGAM et les mises à disposition par les communes.

Il se décompose principalement ainsi :

- Administration générale, pôles compris.....	3 658 784
- Enseignement et activités liées	3 131 976
- Restauration scolaire.....	1 133 674
- Déchets.....	875 999
- Ecoles de musique.....	818 986
- Centre Nautique.....	740 203
- Animation Jeunesse.....	660 045
- Espaces verts mutualisés.....	591 646
- Bibliothèques.....	584 543
- DSTA – Services administratifs et bâtiments.....	498 692
- Cellule de Loisirs Sports et Nature	390 515
- Voiries.....	340 335
- Environnement – Gestion du Patrimoine.....	256 390

Chapitre 014 - Atténuation de produits..... **1 182 407,34**

Ce chapitre correspond principalement :

- au reversement de la taxe de ramassage des ordures ménagères au SIRTOM de la région de Chagny pour 652 433 €,
- au reversement de l'Attribution de Compensation aux communes de Saint-Forgeot, Saint-Martin de Commune, Saint Nizier sur Arroux, Brion, La Boulaye, La Chapelle sous Uchon, Dettey, Morlet, Epertully et Uchon pour 85 232.63 €,
- des dégrèvements de TASCOM pour 439 124,71 € et de FNGIR pour 5 617 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante **5 158 696,79**

Correspondant principalement :

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/105

- aux indemnités, cotisations de retraite et frais de mission versés aux élus pour 215 385,93 €,
- à la contribution versée au SDIS de Saône et Loire pour 1 376 722,00 €
- à la subvention versée au CIAS pour 1 100 000,00 €,
- aux subventions versées aux coopératives scolaires et à diverses associations dont le détail figure en annexe IV B1.7 pour 837 497,23 €,
- aux contributions versées au Parc Naturel Régional du Morvan (61 483,46 €),
- au fonds de concours – suite à la signature par les communes du pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal pour 315 734,10 €
- aux participations aux frais de scolarité pour 33 882,21 €
- à la participation du SMEVOM du Charollais Brionnais pour 32 800,90 €
- aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes : parc des expositions (500 000 €), Salle Jean Genet (177 000 €), Immeubles Productifs de Revenus (261 000 €), abattoir (185 910 €), ZAE (10 100 €) et aérodrome (17 000 €).

Chapitre 66 - Charges financières 335 310,60

Correspondant aux intérêts des emprunts et aux ICNE (intérêts courus non échus).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 104 790,30

Correspondant principalement :

- aux subventions versées dans le cadre des opérations :
 - Habiter mieux pour 7 500 €,
 - Aide pour le recrutement d'apprentis : 14 500 €,
- à l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs pour 82 089,80 € dont 65 298 € liés aux révisions des AC des communes,

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 1 074 288,34

Correspondant aux dotations aux amortissements de biens pour 1 044 576,04 €, à des écritures de cession de véhicules pour 29 500 € et à des écritures de cession d'une tronçonneuse pour 212,30 €.

En recettes

- Prévisions	30 231 845,07
- Excédent fin 2018 reporté	4 165 932,92
- Réalisations	30 780 290,16

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 013 - Atténuation de charges 199 388,02

Cela correspond à divers remboursements liés aux personnels (indemnités journalières CPAM, indemnités d'assurances longue maladie et accident du travail, détachement d'un agent...) pour 145 948,16 € et à

Chapitre 70 - Produits des services..... 2 622 267,24

Les principales recettes figurant à ce chapitre concernent:

- les recettes de la restauration scolaire pour 1 220 032 €
- les recettes au centre nautique pour 328 240 €,
- les recettes concernant la collecte des encombrants, les dépôts sur la plateforme BTP, les déchèteries, la terre végétale et la vente de conteneurs pour 71 235 €,
- les recettes versées par Bourgogne recyclage et Ocad3e correspondant à la collecte, au transfert et au tri de matériaux (cartons, métaux, ...) pour 86 248 €,
- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 37 973 €,
- les recettes provenant des diverses activités offertes par l'animation jeunesse pour 229 033 €,
- les recettes des activités périscolaires pour 207 455 €,
- les recettes concernant le conservatoire de musique pour 99 317 €, l'école d'arts plastiques pour 15 146 € et les bibliothèques pour 24 423 €,
- les conventions d'échange de services avec les communes et le CIAS ont occasionné 206 031 € de remboursement de frais informatiques, de frais de bâtiments et de frais de mise à disposition de personnel par les communes et le CIAS,
- les recettes provenant du transport urbain et du transport à la demande pour 47 823 €,
- les recettes provenant de l'espace sport nature pour 36 716 €,

Chapitre 73 - Impôts et taxes 22 740 003,11

Les recettes correspondent :

- aux taxes ménages et aux rôles sup	10 353 604,00
- à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 414 914,00
- à la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).....	1 221 287,00
- à l'Attribution de Compensation versée par les communes de la CCGAM	5 129 008,14
- à la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales).....	425 183,00
- au F.P.I.C (fonds national péréquation des ressources intercommunales et communales)	789 203,00
- à l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	243 975,00
- à la taxe de séjour	162 828,97

Chapitre 74 - Dotations, participations 4 875 142,87

Dont les principales sont :

- la dotation globale de fonctionnement, part forfaitaire.....	356 852,00
- la dotation de compensation groupement de communes	2 227 863,00
- FCTVA – Part fonctionnement.....	58 194,00
- les compensations de l'Etat au titre des allocations compensatrices	430 799,00
- la DCRTP (dotation compensatrice de la réforme taxe professionnelle) ...	105 502,00
- Fonds européens (Feder, Feader) liés à la politique locale d'accueil et au projet Natura 2000.....	74 033,15
- la participation de l'Etat pour les Maisons de Services au Public.....	90 000,00
- la participation de la DRAC dans le cadre des actions du contrat Territoire Lecture, de l'étude du site patrimonial et du fonctionnement des conservatoires de musique intercommunaux.....	35 287,50
- la participation de la CAF pour les prestations du service Animation-Jeunesse.....	537 087,80
- la participation de la MSA pour le Contrat d'Education Jeunesse.....	50 323,21
- la participation de l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour le Pôle Santé...	29 790,00

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/105

- la participation de l'Ademe pour le projet alimentaire local et la politique de rénovation de l'habitat.....	114 678,00
- la participation du Conseil Départemental aux transports urbains, aux gymnases, à l'écho-mobilité, aux conservatoires de musique et aux prestations de l'animation jeunesse.....	113 138,94
- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les politiques territoriales, les transports scolaires et urbains, l'écho-mobilité, et le système alimentaire local.....	357 815,07
- les recettes liées à la valorisation des déchets.....	98 377,53
- les recettes liées aux emplois avenir	33 507,58
- les recettes liées aux emplois CUI	7 393,69

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 36 678,92

Correspondant essentiellement :

- au remboursement de l'enfouissement des ordures ménagères et du tri des déchets par le SMEVOM	27 485,64
- à la location du moulin du Vallon, de la salle Joseph Chanliau, de l'auditorium d'Autun, de salles au Pôle d'Etang sur Arroux, du COSEC d'Etang	7 731,72
- à la redevance de la fourrière automobile.....	200,00

Chapitre 76 - Produits financiers 2 696,18

Cette recette provient de la participation financière de la commune de Toulon sur Arroux, de la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme et de la CUCM dans le cadre des transferts des emprunts suite à la modification du périmètre de l'intercommunalité en 2014.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 76 054,96

Correspondant essentiellement,

- à des écritures de cession de véhicules et d'une tronçonneuse.....	29 560,00
- réductions ou annulations de mandats des années antérieures.....	3 114,37
- remboursements de sinistres par assurances.....	23 709,48
- à des pénalités pour non-respect de clauses de marché.....	15 700,00

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 228 058,86

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues pour 227 906,56 € et d'une écriture de cession d'une tronçonneuse pour 152,30 €.

Section d'Investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	7 566 724,26
- Déficit fin 2018 reporté	444 031,34
- Réalisations.....	4 782 135,22
- Restes à réaliser.....	1 627 999,47

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève à 63,20 %

Nous examinerons les réalisations au niveau de chaque chapitre de vote.

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204) **436 098,99**

se rapportant aux projets suivants :

- Convention de réalisation du PLUI de la CCGAM avec l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	90 000,00
- Elaboration du plan paysage autunois.....	46 320,00
- Licences informatiques et Progiciels pour les communes de la CCGAM.....	31 359,06
- Licences et Progiciel Cégid SIRH et Finances	118 790,00
-Maîtrise d'œuvre pour la réfection du gymnase d'Epinac.....	82 235,84
- Cuisine centrale : étude de faisabilité.....	3 146,94
- Micro crèche de Couches – Maîtrise d'œuvre.....	15 897,48
- Maîtrise d'œuvre pour requalification zone d'activité de Saint Forgeot....	25 736,40
- Maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du schéma directeur eau potable.....	9 000,00

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées..... **518 380,95**

- Pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal – Fonds de concours versés aux communes de la CCGAM.....	91 950,59
- Fonds de concours à la commune de Broye pour la construction d'une salle découverte.....	20 000,00
- Subvention d'équilibre pour l'abattoir.....	80 000,00
- Solde de la subvention à l'Aéroclub du Morvan pour la rénovation du club house.....	7 880,00
- Participation au CD 71 pour les panneaux touristiques autoroutiers.....	33 750,00
- Subvention au Musée de la Résistance de saint Brisson pour l'action Résistance en Morvan	9 900,00
- Subventions dans le cadre d'une convention d'aide à l'immobilier d'entreprise.....	269 900,36
- Subvention dans le cadre d'une convention d'aide aux derniers commerces	5 000,00

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles **1 526 888,38**

Dont les principales sont :

- Travaux de modernisation de la voirie intercommunale et d'ouvrages d'art y compris programme de signalisation.....	694 699,82
- Equipements informatiques, fresque, aménagement intérieur, mobilier, collections nouvelles, signalétique pour la Bibliothèque multimédia d'Autun et le réseau des bibliothèques.....	64 320,14
- Hôtel communautaire – Réfection de la toiture.....	83 613,19
- Equipements informatiques pour services administratifs et communes de la CCGAM.....	37 296,43
- Fourniture de conteneurs, de bacs et de colonnes aériennes en acier.....	50 595,41
- Mise en conformité et réfection des sols du COSEC de la Châtaigneraie	67 130,34
- Equipements informatiques et mobiliers scolaires.....	38 347,73
- Equipements pour restauration scolaire (fours, lave-vaisselle.....)	52 275,54
- Travaux de rénovation et de mise aux normes de la cuisine centrale....	31 321,96
- Travaux d'aménagement au pôle Echo-mobilité (fourniture et pose appuis vélos, pupitres panoramiques).....	62 758,55
- Travaux d'aménagement du centre nautique.....	34 614,59
- Sonorisation du centre nautique.....	41 618,21
- Achats véhicules utilitaires et de services.....	18 615,48
- Achats de vélos à assistance électrique et VTT.....	58 573,61
- Achats de mobilier pour le multi-accueil de Couches.....	20 874,76
- Contrat de plan pour le Muséum d'Histolre Naturelle.....	32 143,34

Chapitre 23 – Immobilisations en cours..... 752 836,00

Correspondant essentiellement :

- au solde des travaux dans le réseau des bibliothèques.....	7 017,34
- aux travaux du gymnase d'Epinac.....	96 385,21
- aux travaux du gymnase d'Etang.....	170 054,60
- aux travaux de la micro crèche de Couches.....	479 378,85

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 1 292 599,40

- Correspondant au remboursement du capital des emprunts

Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations 12 000,00

- Acquisition de 12 actions de la Société Publique Locale « Sud Bourgogne Aménagement »

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 228 058,86

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues pour 227 906,56 € et d'une écriture de cession d'une tronçonneuse pour 152,30

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 15 272,64

Correspondant à des écritures de régularisation d'avances forfaitaires versées pour les marchés du Multi Accueil de Couches

Restes à Réaliser 1 627 999,47

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 18.

Les principaux sont :

- Imputation 202 : PLUI solde 2019 (55 900 €),
- Imputation 2031 : Schéma directeur d'eau potable (70 680 €), requalification du site de Mardor (98 700 €), Etude extension Hôpital et Clinique d'Autun (19 590 €),
- Imputation 2041412 : Fonds de concours aux communes du territoire de la CCGAM dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal (64 245,23 €),
- Imputation 20422 : Subvention d'investissement à Mécafor (78 520 €), à Velsaun Veldeman (250 000 €), projet Clinique du Parc – Soins de Suite et de Réadaptation (100 000 €),
- Imputation 2051 : Continuité de la migration des logiciels Finances et RH avec Cégid Public (109 350,60 €),
- Imputation 2152 : Aménagement des itinérances vertes (235 970,22 €),
- Imputation 2181 : Mobilité – Pose de support vélo assistance (33 156 €),
- Imputation 2188 : Déchets – Commande de colonnes acier (23 269,91 €)

En recettes

- Prévisions	8 010 755,60
- Réalisations	5 983 323,20
- Restes à réaliser.....	800 816,68

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement **309 553,08**

Cela concerne principalement :

- la subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat de plan du Muséum d'Histoires Naturelles pour 16 932,00 euros
- un acompte de la subvention Transition Energétique Pour la Croissance Verte pour l'action de développement de la mobilité durable sur le territoire de la CCGAM pour 46 400,00 €
- les participations à la création de la desserte forestière du Massif du pied de la commune de Saint Prix et des propriétaires pour 50 987,05 euros
- les subventions DETR, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de Saône et Loire pour la création des itinérances vertes pour 104 955,01 euros
- des acomptes des subventions DETR 2018 et 2019 pour la rénovation du gymnase d'Epinac pour 76 500,00 euros

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées **1 980 000,00**

Correspondant à l'emprunt contractualisé avec la Banque Postale pour le financement du programme annuel des investissements 2019.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves **2 583 773,69**

Correspondant au F.C.T.V.A. attribué sur les investissements réalisés les deux derniers trimestres 2018 et les deux premiers trimestres 2019 pour

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/105
336 598 € et l'excédent de la section de fonctionnement fin 2018 qui a permis de financer le besoin de financement de la section d'investissement fin 2018 pour 2 247 175,69 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières..... 20 435,45

Cette recette provient de la participation financière de la commune de Toulon sur Arroux, de la Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme et de la CUCM dans le cadre des transferts des emprunts liés aux voiries et déchetterie des ex communautés de communes en 2014.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 1 074 288,34

Correspondant aux dotations aux amortissements de biens pour 1 044 576,04 €, à des écritures de cession de véhicules pour 29 500 € et à des écritures de cession d'une tronçonneuse pour 212,30 €.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales 15 272,64

Correspondant à des écritures de régularisation d'avances forfaitaires versées pour les marchés du Multi Accueil de Couches

Restes à Réaliser 800 816,68

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 20

Les principaux sont :

- Imputation 1311 : Subvention Mobilité dans le cadre du TEPCV (23 200 €) et Subvention FNADT pour le Schéma Directeur Eau Potable (15 281,98 €),
- Imputation 1312 : Contrat de plan Muséum d'Histoire Naturelle (20 000 €), Plan paysage (15 440 €) et PLUI (16 376 €),
- Imputation 1318 : Subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre du Schéma Directeur Eau Potable (26 111,51 €),
- Imputation 1321 : Subvention pour la route forestière de Saint Prix (52 915,70 €) et le PLUI (11 113,00 €),
- Imputation 1322 : Subvention pour l'aménagement des voies vertes (57 858,42 €) et de l'étude du site de Mardor (29 610 €),
- Imputation 1323 : Subvention pour l'aménagement des voies vertes (70 986,08 €) et la réhabilitation des COSEC d'Etang et d'Epinac (65 109,16 €),
- Imputation 1327 : Subvention FEADER pour la route forestière de Saint Prix (59 670,89 €),
- Imputation 1328 : Subvention de la MSA (20 000 €) et de la CAF (79 352,56 €) pour la micro-crèche de Couches,
- Imputation 1341 : Subvention DETR pour la micro-crèche de Couches (110 000 €), pour l'aménagement des voies vertes (44 749,28 €), l'étude du site de Mardor (32 900 €), la réhabilitation des COSEC d'Etang et d'Epinac (13 500 €).

La maquette du compte administratif est présentée par nature et par fonction. Elle comporte également différentes annexes.

BUDGET ANNEXE SALLES EVENEMENTIELLES**Présentation générale**

L'exécution globale du budget est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	-134 682,78		-2 524,45	-137 207,23
Fonctionnement	177 072,94	- 177 051,49	153 101,31	153 122,76
TOTAL sans Restes à Réaliser.	42 390,16	- 177 051,49	150 576,86	15 915,53
Dépenses Invest. Reportées				-14 423,40

Avec les restes à réaliser de la section d'investissement, l'excédent global disponible ressort à **1 492,13 euros**.

Maintenant, nous examinerons chaque section du compte administratif 2019 en évoquant les opérations qui feront l'objet de notre vote par nature.

Section de fonctionnement**En dépenses**

- Crédits ouverts.....	749 532,00
- Réalisations	498 880,90

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général **217 763,30**

Dont les principales concernent

- les fluides	56 693,95
- les locations	63 008,63
- les prestations de services.....	12 227,88
- l'entretien, réparation, maintenance.....	17 808,55
- la communication	11 920,03
- les autres services extérieurs.....	16 192,03
- les impôts locaux et autres droits d'auteurs.....	11 477,00
- les produits de traitement et autres	4 439,23
- les fournitures d'entretien et autres.....	10 199,97

Chapitre 012 - Charges de personnel **165 289,83**

Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante **4 426,83**

Correspondant aux droits SACEM et SPRE pour 1 689,52 € et à des créances admises en non-valeur et éteintes pour 2 736,43 €

Chapitre 66 - Charges financières 86 027,99

Correspondant au remboursement des intérêts d'emprunts et aux intérêts courus non échus (ICNE).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 986,29

Correspondant à la régularisation d'une imputation comptable pour le GUSO pour 110,29 € et à l'annulation d'un titre émis sur l'exercice 2016 pour 876 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 24 386,66

Correspondant aux dotations d'amortissements.

En recettes

- Crédits ouverts.....	749 510,55
- Excédent fin 2018 reporté....	21,45
- Réalisations	651 982,21

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 013 - Atténuation de charges..... 3 820,25

Correspondant à des avoirs de Dalkia (3 733,55 €) et de Avem Monétique (35,00 €) ainsi qu'un remboursement d'assurance prévoyance liée au personnel pour 51,70 €

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes 146 795,96

Correspondant principalement à :

- la location de salles et remboursement des charges : 67 953,63 €
- la refacturation des locations de matériels et stands : 4 635,31 €
- la refacturation des prestations réalisées (nettoyage, sécurité) : 17 539,27 €
- la billetterie des entrées de la patinoire : 48 324,68 €
- partenariat spectacle organisé à l'Eduen : 4 832,69 €
- à diverses prestations (accueil café, partenariats...) pour 3 510,38 €.

Chapitre 74 - Dotations et participations..... 500 000,00

Correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante..... 3,65

Correspond à une écriture d'apurement des arrondis de TVA pour 2,52 € et aux régularisations des arrondis des prélèvements à la source pour 1,13 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels..... 121,35

Correspond à un versement d'intérêts moratoires pour 40,97 € et à une régularisation de la cotisation 2018 de l'assurance dommages aux biens

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections.....

1 241,00

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	307 347,71
- Déficit fin 2018 reporté ..	134 682,78
- Réalisations	242 987,60
- Restes à réaliser.....	14 423,40

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles **85 276,41**

Les réalisations sont :

- le chauffage urbain P3 pour 2 331,20 €,
- l'installation d'une armoire électrique sur le parking de l'Eduen pour 78 050,00 €
- la mise en conformité d'une issue de secours pour 3 017,21 €
- l'achat d'un gerbeur hydraulique et d'un transpalette pour 1 878,00 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées **156 470,19**

Correspond au remboursement du capital des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne et de la BFT.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections..... **1 241,00**

Correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement

Restes à Réaliser **14 423,40**

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 16

- Imputation 2145 : Remplacement des panneaux de façade (13 833,40 €)
- Imputation 21538 : Chauffage urbain P3 (590 €)

En recettes

- Crédits ouverts.....	442 030,49
- Réalisations	240 463,15

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves..... **177 051,49**

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/105

Il s'agit d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2018 qui a financé le besoin de financement de la section d'investissement fin 2018.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement..... 39 025,00

Il s'agit d'un fonds de concours versé par la ville d'Autun pour l'installation d'une armoire électrique sur le parking de l'Eduen

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections..... 24 386,66

Correspondant à l'amortissement des immobilisations achetées.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	23 121,90		10 692,43	33 814,3
Fonctionnement	109 034,55		20 720,18	129 754,7
TOTAL sans Restes à Réaliser	132 156,45		34 412,61	163 569,0

L'excédent global disponible est de **163 569,06 euros**.

Maintenant, nous examinerons chaque section du compte administratif 2019 en évoquant les opérations qui feront l'objet de notre vote par nature.

Section de fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	178 400,00
- Réalisations	91 703,13

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général..... 9 716,70

Correspond essentiellement :

- aux frais de carburant pour 2 209,83 €,
- à l'entretien et aux pièces détachées pour les véhicules pour 2 751,14€,
- à de la maintenance informatique pour 817,77 €
- à la participation aux factures émises par la SAUR, Véolia et la commune de la Grande Verrière pour 2 627,65 €

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés..... 69 185,07

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 1 146,00

Correspond à des créances admises en non-valeur et éteintes

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles..... 962,93

Il s'agit de l'annulation de titres pour impayés, souvent motivée par le décès, le raccordement à l'assainissement collectif ou le déménagement des usagers.

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 10 692,43

Correspond aux dotations d'amortissement des immobilisations.

En recettes

- Prévisions	99 200,45
- Excédent fin 2018 reporté...	109 034,55
- Réalisations	112 423,31

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 - Produits des services 112 423,31

Les recettes figurant à ce chapitre concernent la redevance d'assainissement non collectif.

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	33 821,90
- Réalisations	0,00

Aucune dépense sur l'année 2019

En recettes

- Prévisions.....	10 700,00
- Excédent fin 2018 reporté.....	23 121,90
- Réalisations	10 692,43

Les réalisations sont les suivantes :

Correspond à l'amortissement des immobilisations.

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	-593 686,44		162 702,21	-430 984,23
Fonctionnement	22 591,53	-22 591,53	114 036,76	114 036,76
TOTAL sans Restes à Réaliser.	-571 094,91	-22 591,53	276 738,97	-316 947,47
Dépenses Invest. reportées				-749 497,94
Recettes Invest. reportées				1 069 411,29

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **2 965,88 euros**.

 Maintenant, nous examinerons chaque section du compte administratif 2019 en évoquant les opérations qui feront l'objet de notre vote par nature.

Section de fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	351 584,00
- Réalisations	192 261,19

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général 43 156,69

Il s'agit essentiellement de l'assurance dommages ouvrage pour la réhabilitation de l'abattoir pour 25 934,72 €, du remboursement de la taxe foncière et de la TEOM à la ville d'Autun pour 11 377 €, de frais bancaires pour la contraction de l'emprunt 2019 pour 2 079,00 € et de frais d'entretien des toitures terrasses et de la chaudière pour 1 209,05 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante..... 48 000,00

- Correspond à la contribution pour sujétion de service public de l'année 2019 versée à la SICA.

Chapitre 66 – Charges financières..... 26 457,27

- Correspond aux intérêts d'emprunts et aux ICNE

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections 74 647,23

- Correspond à la dotation aux amortissements.

En recettes

- Prévisions 351 584,00
- Réalisations 306 297,95

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 – Produits des services 49 664,33

Ces recettes proviennent de la taxe locale d'usage collectée par la SICA pour 38 287,33 € et du remboursement de la taxe foncière et de la TEOM par la SICA pour 11 377,00 €

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation..... 185 910,00

Correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante..... 15 413,54

Correspond à l'intéressement lié au chiffre d'affaire de la salle de découpe au titre de l'année 2019 pour 15 412,75 € et à une écriture d'apurement des arrondis de TVA pour 0,79 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels..... 13 464,28

Correspond au remboursement par le délégataire du montant des amortissements des immobilisations reprises par le délégant pour 9 923,32 €, à la cession d'une pompe à vide pour 3 500 € et à une régularisation de la cotisation 2018 de l'assurance dommages aux biens pour 40,96 €.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections..... 41 845,80

Correspond à l'amortissement des subventions reçues

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts	3 529 450,32
- Déficit fin 2018 reporté....	593 686,44
- Réalisations	2 759 808,56
- Restes à réalliser	749 497,94

Les réalisations se détaillent ainsi :**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles **107 784,46****

Correspondant essentiellement :

- à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'abattoir par ADIV pour 10 962,50 €,
- aux missions SPS et CTC réalisées par APAVE pour 8 123,60 €
- à la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et de reconstruction de l'abattoir par IKAR Ingénierie pour 88 698,36 €.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles **13 477,00**

Correspondant à l'achat de matériel informatique pour des postes d'abattage et de bouverie

Chapitre 23 - Immobilisations en cours..... **2 497 827,15**

Ces dépenses correspondent aux travaux de modernisation de l'abattoir

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées..... **61 815,35**

- Correspondant au remboursement du capital des différents prêts.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections.... **41 845,80**

Correspond à l'amortissement annuel des subventions reçues

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales..... **37 058,80**

Correspond aux récupérations des avances forfaitaires sur certains marchés de travaux

Restes à Réaliser : **749 497,94**

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 14.

- Imputation 2031 : Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'abattoir (8 782,07 €),
- Imputation 2317 : travaux de réhabilitation et de construction de l'abattoir (740 715,87 €)

En recettes

- Prévisions.....	4 123 136,76
- Réalisations	2 922 510,77
- Restes à réaliser.....	1 069 411,29

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 13 – Subventions d’investissement..... 709 213,21

Correspondant :

- à la subvention FSIL pour la modernisation de l’abattoir pour 234 896,88 €
- à des acomptes sur la subvention du contrat de ruralité (145 600,00 €) et de la DETR (134 540,79 €),
- aux subventions du Conseil Départemental de 48 000 € pour le solde la mise en œuvre de la maîtrise d’oeuvre de l’abattoir et de 41 175,54 € pour les travaux de réhabilitation,
- à une subvention de RTE Réseau de transport d’électricité de 25 000 € pour la reconstruction partielle de la ligne aérienne,
- à la subvention d’équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour 80 000,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées..... 2 079 000,00

Correspond à l’emprunt contracté auprès de la Caisse d’Epargne pour les travaux de modernisation de l’abattoir.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves..... 22 591,53

Il s’agit de l’excédent de la section de fonctionnement fin 2018 qui a permis de financer le besoin de financement de la section d’investissement fin 2018

Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections 74 647,23

Correspond à l’amortissement des immobilisations.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales..... 37 058,80

Correspond aux récupérations des avances forfaitaires sur certains marchés de travaux

Restes à réaliser..... 1 069 411,29

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 15

Ce sont les subventions pour la construction et la réhabilitation de l’abattoir.

- Imputation 1311 : FSIL (80 000 €), DETR (75 459,21 €), TEPCV (72 800 €)
- Imputation 1312 : Subvention d’aide à l’investissement du CRBFC (362 993,63 €)
- Imputation 1313 : Subvention d’aide à l’investissement du CD 71 (5 074,46 €)
- Imputation 1317 : FEADER (466 399,99 €)
- Imputation 1318 : Subvention Agence de l’eau (6 684,00 €)

BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	331 742,50		-721 038,80	-389 296,30
Fonctionnement	406,22		59 692,12	60 098,34
TOTAL sans Restes à Réaliser.	332 148,72		-661 346,68	-329 197,96
Dépenses Invest. reportées				-94 648,20
Recettes Invest. reportées				453 329,86

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **29 483,70 euros**.

Maintenant, nous examinerons chaque section du compte administratif 2019 en évoquant les opérations qui feront l'objet de notre vote par nature.

Section de Fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	661 404,00
- Réalisations	569 524,77

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général..... 256 501,22

Dont les principales sont :

- l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage pour 69 523,44 €,
- les locations immobilières et les charges locatives pour 42 334,00 €,
- les honoraires pour la vente du domaine de la Boulaye pour 30 000 €
- les impôts locaux pour les maisons de santé d'Epinaac et Couches, les chalets du pôle de pêche et du domaine de la Boulaye pour 15 529 €
- la maintenance sur bâtiments et matériels pour 20 903,12 €
- les frais de télécommunication pour 18 835,77 €.
- le remboursement à la ville d'Autun des taxes foncières de la pépinière d'entreprises, de la maison des entreprises et du pôle formation pour 14 923 €,
- les cotisations d'assurances dommages aux biens (3 388,74 €), l'assurance dommages ouvrages pour la maison de santé d'Etang (8 603,00 €), l'assurance prévoyance statutaire (189,00 €) et l'assurance responsabilité civile (119,32 €)

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés..... 132 328,12

Correspond aux salaires des personnels du centre de ressources numériques et de la secrétaire de la Maison des Spécialistes ainsi que les mises à disposition de personnel à la maison de santé de Couches et d'Epinaac

Chapitre 014 - Atténuation de produits..... 317,80

Il s'agit du reversement au budget principal de la CCGAM de la taxe de séjour collectée lors des locations des habitats de loisirs du pôle de pêche

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante..... 4 151,49

Correspond à des créances éteintes pour 4 150,92 €, une écriture d'apurement des arrondis de TVA 2019 pour 0,30 € et à une écriture de régularisation du prélèvement à la source pour 0,27 €.

Chapitre 66 - Charges financières 47 805,06

Correspond aux intérêts d'emprunts et aux ICNE.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 280,79

Correspond à des intérêts moratoires pour 80,79 € et à un reversement de trop perçu sur une subvention 2018 du Conseil Régional pour l'animateur numérique pour un montant de 200 €.

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 128 140,29

Correspond à la dotation d'amortissement des Immobilisations acquises.

En recettes

- Prévisions	660 997,78
- Excédent fin 2018 reporté	406,22
- Réalisations	629 216,89

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 013 - Atténuation de charges..... 102,91

Il s'agit d'une écriture de régularisation d'un trop perçu sur salaire

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes 55 405,95

Ces recettes correspondent à :

- la domiciliation du courrier à Bellevue pour 1 035,70 € et à la maison des entreprises pour 410,40 €
- la refacturation des charges diverses aux locataires de la pépinière d'entreprises (6 396,22 €), de la maison des spécialistes (16 804,90 €), de la maison des entreprises (6 954,88 €), du Pôle Formation (1 435,44 €), de la maison de santé de Couches (12 984,26 €), de la maison de santé d'Epinaac (7 156,50) et du Pôle Pêche Habitats de Loisirs (536,07 €).
- des adhésions au Fablab pour 1 691,58 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes 472,10

Correspond aux taxes de séjour perçues par le Pôle Pêche Habitats de Loisirs

Chapitre 74 - Dotations et participations 305 605,88

Aux subventions versées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le poste de l'animateur TIC au titre des années 2018 et 2019 pour 25 280,00 €,
 Aux subventions Fablab solidaire versées par la Fondation Entreprise Orange pour 19 325,88 €
 à la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 261 000,00 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante..... 217 052,92

Correspondant aux loyers provenant de la pépinière d'entreprises pour 30 004,01 €, de l'atelier relais d'Etang sur Arroux pour 3 900,00 €, de la maison des spécialistes pour 20 429,85 €, de la maison des entreprises pour 31 114,24 €, du pôle formation pour 41 666,67 €, de la maison de santé de Couches pour 45 056,94 €, de la maison de santé d'Epinac pour 23 153,94 €, de la maison de santé d'Etang sur Arroux pour 4 800 € et du Pôle Pêche Habitats de Loisirs pour 16 925,00 € ainsi que les écritures de régularisation du prélèvement à la source pour 2,27 € .

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 318,63

Concernant des régularisations sur des mandats émis les années antérieures pour 148,00 € et à une régularisation de la cotisation 2018 de l'assurance dommages aux biens pour 170,63 €

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections..... 50 258,50

Correspond à l'amortissement des subventions reçues

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	1 577 036,30
- Réalisations	1 118 049,62
- Restes à réaliser.....	94 648,20

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... 2 821,85

Il s'agit de la mission de contrôle technique par l'APAVE pour la maison de santé d'Etang .

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 51 770,10

Concernant essentiellement :

- à la mise en place d'une enseigne à la Pépinière d'entreprises pour 3 300,00 € et l'installation d'un éclairage extérieur pour 675,00 €
- à la mise en place d'une échelle avec crinoline sur la toiture de la Maison des Entreprises pour 3 517,50 €,
- le chauffage urbain P3 à la Maison des Entreprises et au Pôle Formation pour 689,06 €,

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/105

- l'acquisition de matériels informatiques / robotiques pour le Fablab solidaire à hauteur de 38 206,65 €,
- l'achat de mobilier pour le pôle numérique, la maison des entreprises et la maison de santé d'Etang sur Arroux pour 4 012,14 €,
- l'achat de climatiseurs mobiles à la maison des entreprises pour 1 369,75 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours..... 842 201,37

Correspond à la mission SPS de la maison de santé d'Epinac pour 742,50 € et à la construction de la maison de santé d'Etang sur Arroux pour 841 458,87 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées..... 138 271,18

Correspondant aux différents emprunts des IPDR pour 137 448,78 €, à la restitution de cautions reçues à la Pépinière d'Entreprises pour 822,40 €.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 50 258,50

Correspond à l'amortissement des subventions reçues

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales..... 32 726,62

Correspond aux récupérations des avances forfaitaires sur certains marchés de travaux pour la construction de la Maison de Santé d'Etang

Restes à Réaliser : 94 648,20

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 16

Les principaux sont :

- Imputation 2145 : Pose de portes à la Maison de Santé de Couches (2 730,90 €),
- Imputation 21745 : Création et aménagement d'un bloc sanitaire au pôle formation (20 198,16 €) et pose d'une alarme au pôle formation (7 761,50 €),
- Imputation 2184 : Mobilier pour la Maison de Santé d'Etang sur Arroux (15 439,57 €)
- Imputation 2314 : Travaux de construction de la Maison de Santé d'Etang sur Arroux (48 518,07 €)

En recettes

- Prévisions	1 245 294,10
- Excédent fin 2018 reporté	331 742,50
- Réalisations	397 010,82
- Restes à réaliser.....	453 329,86

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 233 975,61

Il s'agit des subventions versées pour :

- la création et l'aménagement du Fablab via le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour 11 956,38 €, le Conseil Départemental de Saône et Loire pour 837,00 €, la Fondation Entreprise Orange pour 10 674,12 €,
- Projet Smart county au Pôle numérique : 8 121,43 de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- l'extension de la Maison santé d'Épinac : solde de 22 632,00 € du CRBFC et de 25 356,10 € de DETR 2017,
- la construction de la maison de santé d'Étang sur Arroux : 100 495,88 € de DETR et 35 902,70 € du Conseil Régional, 18 000,00 € du Conseil départemental

Chapitre 165 - Dépôts et cautionnement reçus 2 168,30

Il s'agit de cautions reçues pour la Pépinière d'Entreprises.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections 128 140,29

Correspondant à l'amortissement des Immobilisations acquises.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales..... 32 726,62

Correspond aux récupérations des avances forfaitaires sur certains marchés de travaux pour la construction de la Maison de Santé d'Étang

Restes à Réaliser : 453 329,86

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 18. Ils concernent les subventions pour la construction de la Maison de Santé d'Étang :

- Imputation 1322 : CRBFC - Aide à l'investissement (26 868,54 €),
- Imputation 1327 : FEADER (284 299,78 €),
- Imputation 1341 : DETR (137 627,67 €) et Réserve Parlementaire (4 533,87 €)

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	24 057,20		4 688,48	28 745,68
Fonctionnement	58,61		149,86	208,47
TOTAL	24 115,81		4 838,34	28 954,15
Dépenses Invest. reportées				- 6 322,80

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) du budget annexe de l'aérodrome ressort à **22 631,35 euros.**

Section de Fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	43 770,00
- Réalisations	27 831,28

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général **21 876,06**

Ce chapitre regroupe essentiellement :

- les consommations d'électricité et d'eau : 1 718,49 €
- l'entretien du hangar de stationnement pour 3 340,80 €
- le marquage au sol pour 1 080,00 €
- les contrats d'assurance Responsabilité Civile d'exploitation et multirisques pour 1 818,60 €
- les cotisations à l'union des aéroports français (2 272,80 €) et à l'association des aérodromes français (500,00 €)
- la taxe foncière et la TEOM : 10 191,00 €

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections **5 955,22**

Correspond à la dotation d'amortissement des immobilisations acquises.

En recettes

- Prévisions	43 711,39
- Excédent fin 2018 reporté....	58,61
- Réalisations	27 981,14

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes **9 776,53**

Cela correspond essentiellement à :

- la redevance pour le stationnement d'aéronefs sous abris pour 7 483,64 €
- le remboursement par l'aéroclub du Morvan des frais d'eau, d'électricité et de la TEOM pour 2 285,96 €
- la redevance annuelle du bail emphytéotique d'une parcelle de terrain à Bellevue avec Autun Morvan ULM pour 6,93 €.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation **17 000,00**

Subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante..... **216,00**

Il s'agit de la part fonctionnement du FCTVA au titre le l'année 2019

Chapitre 77 - Produits exceptionnels **21,87**

Correspondant à une écriture de régularisation de la cotisation 2018 de l'assurance dommages aux biens

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 966,74

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	35 716,20
- Réalisations	1 266,74
- Restes à réaliser.....	6 322,80

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées..... 300,00

Correspond au remboursement de la caution d'Air Services 21 dans le cadre de l'occupation d'une partie du hangar de l'aérodrome.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 966,74

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues.

Restes à réaliser : 6 322,80

Les restes à réaliser sont détaillés par compte dans la maquette à la page 14
Ils concernent l'achat et la pose de manches à air au compte 2188 pour 6 322,80 €.

En recettes

- Prévisions	11 659,00
- Excédent 2018 reporté.....	24 057,20
- Réalisations	5 955,22

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections 5 955,22

Correspondant à l'amortissement des immobilisations.

BUDGET ANNEXE DES ZAE

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	243 291,12		-41 212,41	202 078,71
Fonctionnement	44 098,04		31 623,00	75 721,04
TOTAL sans Restes à Réaliser.	287 389,16		-9 589,41	277 799,75
Dépenses Invest. reportées				-274 908,89
Recettes Invest. reportées				152 377,23

Avec les restes à réaliser, l'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **155 268,09 euros**.

Section de Fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	252 070,00
- Réalisations	77 588,88

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général **6 680,46**

Ce chapitre regroupe essentiellement :

- les charges d'électricité au PASA pour 770,16 €
- des réparations sur le site du PASA pour 851,00 €
- le remboursement de la taxe foncière du PASA à la ville d'Autun:2 192,00 €
- la taxe foncière et autres impôts locaux : 1 725,00 €
- l'assurance dommages aux biens pour 657,94 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante **0,58**

Il s'agit d'une écriture d'apurement des arrondis de TVA au titre de 2019

Chapitre 66 - Charges financières **30 562,12**

Correspond aux intérêts d'emprunts et aux ICNE

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections..... **40 345,72**

Correspond à des écritures de cession de parcelles de terrains sur les ZAE de Couches et d'Etang sur Arroux pour 40 085,72 € ainsi que la dotation aux amortissements pour 260,00 €

En recettes

- Prévisions	207 971,96
- Excédent 2018 reporté.....	44 098,04
- Réalisations	109 211,88

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes **630,00**

Cela correspond à la vente de foin fauché sur la zone de Saint Forgeot

Chapitre 74 – Dotations et participations..... **10 100,00**

Subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Chapitre 76 – Produits financiers..... **26 544,55**

Correspond à la refacturation à la ville d'Autun des intérêts des emprunts contractés par cette dernière avant le transfert du PASA.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels..... **33 665,13**

Correspond aux ventes de parcelles de terrains sur les ZAE de Couches et d'Etang sur Arroux pour 33 632,00 € et à une écriture de régularisation de la cotisation 2018 de l'assurance dommages aux biens pour 33,13 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections..... **38 272,20**

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues pour 31 818,48 et des écritures de cession de parcelles de terrains sur les ZAE de Couches et d'Etang sur Arroux pour 6 453,72 €

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	1 601 714,19
- Réalisations	587 609,80
- Restes à réaliser.....	274 908,89

Les réalisations se détaillent ainsi :

Total des opérations d'équipement..... **385 723,04**

Les investissements sur le budget annexe des ZAE sont définis par opération d'équipement. Les dépenses par zones sont détaillées dans la maquette de la page 18 à 24.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées..... **163 614,56**

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/105
Correspond au remboursement du capital des emprunts contractés par la ville d'Autun et la CCGAM.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections... 38 272,20

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues pour 31 818,48 € et des écritures de cession de parcelles de terrains sur les ZAE de Couches et d'Etang sur Arroux pour 6 453,72 €.

Restes à Réaliser :..... 274 908,89

Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette à la page 16.

Ils concernent :

- l'aménagement de la ZAE de Saint Forgeot pour 209 923,02 €
- l'aménagement de la ZAE de Bellevue pour 8 255,87 €
- l'aménagement de la ZAE de Saint Andoche pour 56 730 €

En recettes

- Prévisions	1 358 423,07
- Excédent 2018 reporté....	243 291,12
- Réalisations	546 397,39
- Restes à réaliser.....	152 377,23

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement..... 91 998,60

Il s'agit principalement :

- du solde de la convention TEPCV avec la DREAL pour la zone de Saint Andoche d'un montant de 8 000 €,
- d'un acompte de la subvention du CD 71 pour l'extension de la zone de Bellevue – Travaux de voiries : 25 901,10 €,
- de la participation de la Société Réservoirs Pauchard dans le cadre de la convention de cofinancement de l'étude programmatique sur la zone de Saint d'Andoche pour 10 000,00 €,
- d'un acompte de la DETR 2019 pour l'extension de la ZAE de Bellevue : 48 097,50 €

269 000,00

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....

Il s'agit de l'emprunt contractualisé auprès de la Banque Postale pour le financement du programme annuel des investissements de 2019.

145 053,07

Chapitre 27 – Autres Immobilisations financières.....

Correspond à la refacturation du capital des emprunts contractés par la Ville d'Autun avant le transfert du PASA

40 345,72

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections...

Correspond à des écritures de cession de parcelles de terrains sur les ZAE de Couches et d'Etang sur Arroux pour 40 085,72 € ainsi que la dotation aux amortissements pour 260,00 €

152 377,23

Restes à réaliser.....

Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette à la page 17.

Les principaux sont :

- imputation 1321 : Subventions pour l'aménagement de l'entrée de la ZAE de Saint Andoche : DETR (24 000 €) et TEPCV (4 000 €),
- Imputation 1322 : Subventions du CRBFC pour les travaux du smart parking à Saint Andoche (39 870 €) et pour la valorisation des déchets du PASA (17 400 €),
- Imputation 1323 : Subvention du CD71 pour la digue de la ZAE de Bellevue (23 488,80 €)
- Imputation 1341 : DETR pour la digue de la ZAE de Bellevue (43 618,43 €).

BUDGET ANNEXE DE LA SALLE JEAN GENET

Présentation générale

L'exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	-18 489,78		-38 771,96	-57 261,74
Fonctionnement	20 011,06	-20 011,06	66 412,44	66 412,44
TOTAL sans Restes à Réaliser.	1 521,28	-20 011,06	27 640,48	9 150,70

L'excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **9 150,70 euros**.

Section de Fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	290 660,92
- Réalisations	179 494,77

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général 105 842,77

- les consommations d'eau et d'électricité pour 5 059,55 €
- les contrats de prestations de services pour l'organisation des manifestations pour 44 515,07 € et le contrat AUXIFIP lié au bail pour 27 843,12 €
- la maintenance des installations de la salle pour 792,76 € et du copieur pour 731,03 €
- la conception de supports de communication pour 5 136,00 €
- les frais de réceptions pour les hébergements et les caterings des spectacles pour 3 667,96 €
- les frais de télécommunications pour 1 152,00 €
- la refacturation des charges par l'EHPAD des Myosotis (7 590,24 €) et le remboursement des assurances à Auxifip (1 835,21 €)
- la taxe foncière et autres impôts locaux pour 4 099,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés..... 48 382,43

Correspondent aux salaires des agents affectés à la salle Jean Genet et aux intermittents du spectacle (14 004,06 €).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante..... 2 296,57

Ce sont les droits d’auteurs et de spectacles versés à la SACEM et à la SACD

Chapitre 66 – Charges financières 21 160,63

Il s’agit de la part fonctionnement des loyers de crédit bail versés à AUXIFIP.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 1 118,26

Il s’agit d’une écriture de régularisation pour l’annulation d’un titre émis sur les années antérieures par la CCMV.

Chapitre 042 – Opération d’ordre de transfert entre sections 694,11

Correspond à la dotation d’amortissement des immobilisations acquises.

En recettes

- Prévisions 290 660,92

- Réalisations 245 907,21

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes 10 749,50

Correspond aux billetteries des spectacles pour 10 364,50 € et à la refacturation de la borne incendie à l’EHPAD des Myosotis pour 385,00 €

Chapitre 74 – Subventions d’exploitation..... 213 961,00

Il s’agit :

-de la subvention d’équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour 177 000,00 €

-de subventions provenant de la DRAC pour 22 000,00 €, de la région pour 4 800,00 € et du Conseil Départemental pour 10 000 €

-du FCTVA part fonctionnement pour 161,00 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels..... 12,31

Correspond à une écriture de régularisation de la cotisation 2018 de l’assurance dommages aux biens

Chapitre 042 – Opération d’ordre de transfert entre sections 21 184,40

Il s’agit de la quote-part d’amortissements des subventions d’investissement reçues pour 400,00 € et d’une écriture de régularisation de l’emprunt Auxifip pour 20 784,40 €

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	89 513,20
- Déficit 2018 reporté.....	18 489,78
- Réalisations	84 505,69

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.....
18 214,28

Il s'agit de la part de TVA des loyers de crédit bail versés à AUXIFIP pour 13 253,48 € et de l'achat d'une perche de face électrifiée pour 4 960,80 €.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées..... **45 107,01**

Il s'agit de la part du capital des loyers de crédit bail versés à AUXIFIP

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections... **21 184,40**

Il s'agit de la quote-part d'amortissements des subventions d'investissement reçues pour 400,00 € et d'une écriture de régularisation de l'emprunt Auxifip pour 20 784,40.

En recettes

- Prévisions	108 002,98
- Réalisations.....	45 733,73

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves..... **20 825,06**

Il s'agit de la part investissement du FCTVA pour 814 € et de l'excédent de la section de fonctionnement fin 2018 qui a permis de financer le besoin de financement de la section d'investissement fin 2018 pour 20 011,06 €

Chapitre 13 – Subventions d'Investissement..... **2 900,00**

Il s'agit de subventions du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (1 100,00 €) et du Conseil Départemental de Saône et Loire (1 800,00 €) pour l'acquisition de matériel scénique.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières..... **21 314,56**

Cette recette provient de la participation financière des communes de Saint Firmin et de Saint Pierre de Varennes via la CUCM dans le cadre des transferts des emprunts liés à la salle Jean Genet suite à la modification du périmètre territorial en 2014.

Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections...

694,11

Correspond à la dotation d’amortissement des immobilisations acquises

BUDGET ANNEXE GEMAPI

Présentation générale

L’exécution globale du budget annexe est résumée de la façon suivante :

	Résultat de clôture année 2018	Part affectée à l’investissement	Solde d’exécution année 2019	Résultat de clôture
Investissement	1 066 807,69		-1 972 217,65	-905 409,96
Fonctionnement	99 739,28	-99 739,28	89 204,28	89 204,28
TOTAL sans Restes à Réaliser.	1 166 546,97	-99 739,28	-1 883 013,37	-816 205,68
Dépenses Invest. reportées				-273 706,95
Recettes Invest. reportées				1 326 331,38

Avec les restes à réaliser, l’excédent global (fonctionnement et investissement) ressort à **236 418,75 euros.**

Section de Fonctionnement

En dépenses

- Crédits ouverts.....	169 443,00
- Réalisations	80 794,72

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés..... 23 715,36

Correspondent à la part des salaires des agents intervenant sur la compétence Gémapi.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante..... 40 853,99

Ce sont les contributions de l’année 2019 versées au SINETA de l’Arroux (37 901,36 €), au Syndicat Mixte du Parc du Morvan (1 602,63 €) et au Syndicat Mixte d’Aménagement de la Dheune (1 350 €)

Chapitre 66 – Charges financières 16 225,37

Il s'agit des intérêts d'emprunts et des ICNE liés à ce budget.

En recettes

- Prévisions	169 443,00
- Réalisations	169 999,00

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 73 - Impôts et taxes **169 999,00**

Correspond au recouvrement de la taxe GEMAPI instaurée par la collectivité

Pour information, les taux de répartition pour les 4 taxes étaient les suivants :

- TH : 0,188
- TFPB : 0,170
- TFPNB : 0,279
- CFE : 0,182

Section d'investissement

En dépenses

- Crédits ouverts	2 656 615,44
- Réalisations	2 327 845,88
- Restes à réaliser.....	273 706,95

Les réalisations se détaillent ainsi :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.....
46 102,16

Il s'agit de la mission de maîtrise d'œuvre pour la continuité d'une digue sur la zone d'activités de Bellevue à Autun.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours..... **2 183 734,17**

Correspond essentiellement :

- à la mission de restauration de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin pour 1 227 828,02 €
- à la mise en œuvre de la compétence Gémapi pour 47 340,00 €
- au confortement de la digue de protection contre les inondations à Bellevue pour 908 566,15 € (dont 45 587,65 € correspondant à une avance forfaitaire)

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées..... **52 421,90**

Correspond au remboursement du capital de l'emprunt contracté

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales..... 45 587,65

Correspond à la récupération de l'avance forfaitaire sur un marché de travaux pour le confortement de la digue à Bellevue

Restes à réaliser..... 273 706,95

Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette à la page 15.

Les principaux sont :

- Imputation 2031 : Maitrise d'œuvre pour la continuité d'une digue à Bellevue (20 598,24 €),

- Imputation 2313 :

* à la mission de restauration de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin pour 60 382,59 €

* à la mise en œuvre de la compétence Gémapi pour 2 040 €

* au confortement de la digue de protection contre les inondations à Bellevue pour 168 497,62 €

*Pose d'une clôture électrifiée le long du ruisseau de la Chapelle à Curgy (22 188,50 €)

En recettes

- Prévisions..... 1 589 807,75

- Excédent 2018 reporté... 1 066 807,69

- Réalisations..... 355 628,23

- Restes à réaliser..... 1 326 331,38

Les réalisations sont les suivantes :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves..... 169 766,28

Il s'agit de la part investissement du FCTVA pour 70 027,00 € et de l'excédent de la section de fonctionnement fin 2018 qui a permis de financer le besoin de financement de la section d'investissement fin 2018 pour 99 739,28 €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement..... 140 274,30

Il s'agit d'un acompte de la subvention attribuée par le Conseil Départemental de Saône et Loire (49 098,90 €) et d'un acompte de la DETR (91 175,40 €) pour le confortement de la digue de Bellevue.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales..... 45 587,65

Correspond à la récupération de l'avance forfaitaire sur un marché de travaux pour le confortement de la digue à Bellevue

Restes à réaliser..... 1 326 331,38

Les restes à réaliser sont détaillés dans la maquette à la page 16.

Les principaux sont :

-Imputation 1322 : Subvention CRBFC pour la clôture le long du ruisseau de la Chapelle à Curgy (3 698,08 €),

-Imputation 1323 : Subvention CD 71 pour les travaux de la digue à Bellevue (114 564,10 €),

-Imputation 1327 : FEDER pour travaux sur barrage de Saint Andoche (197 528,20 €),

-Imputation 1328 : Subventions de l'Agence de l'Eau pour la mise en place de la compétence Gémapi (41 462,40 €) et les travaux sur les barrages de saint Andoche et du camping (756 336 €),

-Imputation 1341 : DETR pour les travaux de la digue à Bellevue (212 742,60 €)

Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente, ne prenant pas part au vote, quitte la salle ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(60 votes pour, 15 abstentions, 9 oppositions)**

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 de la CCGAM, faisant ressortir les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	757 156,64	3 710 788,66	4 467 945,30
Budgets annexes CCGAM			
Salles événementielles	-137 207,23	153 122,76	15 915,53
SPANC	33 814,33	129 754,73	163 569,06
Abattoir	-430 984,23	114 036,76	-316 947,47
Immeubles productifs de revenus	-389 296,30	60 098,34	-329 197,96
Aérodrome	28 745,68	208,47	28 954,15
ZAE	202 078,71	75 721,04	277 799,75
Salle Jean Genet	-57 261,74	66 412,44	9 150,70
GEMAPI	-905 409,96	89 204,28	-816 205,68

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.



MC Barnay

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Égornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/106

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Locales fixant les conditions de reprise des résultats d'un exercice clos, par l'assemblée délibérante ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptable applicables aux collectivités territoriales ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019, visé par l'ordonnateur et le comptable ;

Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2019 dès le vote du budget primitif 2020 dans les conditions suivantes:

BUDGET PRINCIPAL

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 3 710 788,66 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement.....757 156,64 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 757 156,04 euros
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 70 026,15 euros
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 3 640 762,51 euros

BUDGET ANNEXE DES SALLES EVENEMENTIELLES.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....153 122,76 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 137 207,23 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 137 207,23 euros.

- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 151 630,63 euros
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 1.492,13 euros

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/106

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.

- Excédent de clôture, de la section de fonctionnement..... 129 754,73 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement33 814,33 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 33 814,33 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 129 754,73 euros

BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES LIES A L'ECONOMIE

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....60 098,34 euros
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....389 296,30 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 389 296,30 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 30 614,64 euros
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 29 483,70 euros

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....114 036,76 euros
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....430 984,23 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 430 984,23 euros.
- Fractionnement en trois parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 111 070,88 euros
 - 2^{ème} fraction affectée en section d'investissement (article 1064) pour prendre en compte la cession de matériel en 2019 2 205,69 euros
 - 3^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 760,19 euros

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/106

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 208,47 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 28 745,68 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 28 745,68 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 208,47 euros

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....75 721,04 euros
- Excédent de clôture de la section d'investissement.....202 078,71 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 202 078,71 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 75 721,04 euros

BUDGET ANNEXE DE LA SALLE JEAN GENET.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....66 412,44 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....57 261,74 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 57.261,74 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 57 261,74 euros
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 9 150,70 euros

BUDGET ANNEXE GEMAPI.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....89 204,28 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 905 409,96 euros.

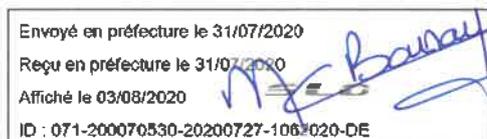
Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/106

Il est proposé de reprendre les résultats 2019 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 905 409,96 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 89 204,28 euros

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(6 abstentions)**

- **APPROUVE** les affectations de résultats,
- **APPROUVE** la reprise des résultats 2019 dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Barnay".

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/107

Objet: Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme d'investissement lié au COSEC d'Epinac.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La réfection des vestiaires et du gymnase d'Épinac est très attendue par les enfants du collège Hubert Reeves et par les associations du bassin d'Épinac.

Le montant total de cette opération est estimé à 1.399.547 € HT, soit 1.679.457 € TTC et son achèvement est prévu en 2020.

Les crédits de paiement s'étaleront sur deux exercices, 2019 et 2020.

Suite à l'ouverture des lots composant ce marché public, le montant des travaux s'élève à 1.170.387 euros HT, soit 1.404.465 euros TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 96.000 € HT, soit 115.200 € TTC.

Le bureau de contrôle et le SPS s'élève respectivement à 9 156 € TTC et 6 672 € TTC.

Le coût hydro géotechnique est de 1.524 € TTC et Le montant des aléas retenus serait de 142.440 euros TTC.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2019 et des prévisions pour 2020 :

Montant HT	2019 CP	2020
Coût des marchés de travaux (dont frais d'insertion)	39.280,08 €	1.365.184,92 €
Coût de la MO	81.201,92 €	33.998,08 €
Etude hydro géotechnique	1.524,00 €	
Coût APAVE	5.413,57 €	10.414,43 €
Aléas		142.440,00 €
TOTAL	127.419,57 €	1.552.037,43 €

Les crédits de paiement 2020 seront donc de 1.552.037,43 €.

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au suivi de ce dossier,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(7 abstentions)**

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour la réfection du COSEC d'Épinac d'un montant estimatif de 1.679.457 euros TTC.
- **APPROUVE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2019	127.419,57 €
2020	1.552.037,43 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/107

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 1.679.457 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions Département MO	205.000 €
Subventions DETR MO	61.500 €
Subventions DETR Travaux	360.000 €
Subventions Région	20.000 €
FCTVA	275.498 €
Autofinancement ou emprunt	757.459 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-1072021-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/108

Objet : Bibliothèque multimédia : actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Une AP-CP a été ouverte pour les travaux et l'aménagement de la bibliothèque multimédia. Dans un souci de lisibilité budgétaire, il est proposé d'inclure à ce programme la mise à niveau des bâtiments et équipements du réseau des bibliothèques rurales. De même il est proposé d'actualiser cette AP-CP en regroupant l'aménagement complet de la bibliothèque multimédia : numérique, mobilier, collections nouvelles et signalétique.

Le montant total de l'opération est estimé à 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC et son achèvement est prévu pour 2020. Les crédits de paiement s'étalent sur la durée globale, de 2015 à 2020, et correspondent à la réalisation annuelle d'études, de travaux, d'aménagement, d'informatisation, d'aléas et d'assurances dommage ouvrage.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et des prévisions pour 2020 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maîtrise d'oeuvre	253.273,76	187.499,95	122.361,84	48.656,28		
Travaux bâtiment dont fonds anciens		2.514.296,75	2.304.034,52	87.621,36		
Conduite d'opération	13.278,00	10.843,06	5.932,88	379,26		
Assurance dommage				36.268,68		
Préservation du fonds anciens (déménagement et sécurité)	59 308,26	14.721,65	34.907,64	7.252,85		
Déménagement 1% artistique				52.200,00		
Aléas		7.967,13	13.928,80	21.365,53	23.095,14	
Mobilier			6.180,00	321.464,40	34.580,76	5.342,68
Informatique			104.460,96	160.264,76	4.715,46	178.875,83
Signalétique			13.838,90	58.933,91	1.980,00	358,67
Mises à niveau bibliothèques rurales			33.615,65	1.399,13	12.041,58	114.943,64
Collections nouvelles			23.901,33	25.382,14		
Dépenses TTC	325.860,02	2.735.328,54	2.663.162,52	821.188,30	76.412,94	357.959,68

Les crédits de paiement 2020 seront donc de 357.959,68€.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(8 abstentions)**

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.

- **ADOPTE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	821.188,30 €
2019	76.412,94 €
2020	357.959,68 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 6.979.912 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Pour les travaux et aménagements :

Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
Autofinancement GAM	1.514.517 €
Reliquat des aléas (non utilisés)	71.534 €

Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau:

Subventions GAM	239.500 €
FCTVA GAM	67.913 €
Autofinancement GAM	106.587 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-1081020-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 78
Date de la convocation : 21 Juillet 2020
Affichage compte rendu sommaire : 3 août 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angéline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emille LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angéline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/109

Objet : AE/CP pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun.

Chers collègues,

En septembre 2018 nous avons signé la convention Action Cœur de Ville en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Etat et de nombreux partenaires afin de soutenir le développement du centre-ville d'Autun, convention validée à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un enjeu communautaire d'appuyer la dynamique de notre ville-centre.

Dans ce cadre, nous avons mené en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Agence Nationale Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Caisse des Dépôts et Consignation, une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre d'application de la convention Action Cœur de Ville.

L'objectif de cette étude était de nous aider à calibrer un dispositif de soutien à la rénovation des logements dans le centre-ville autunois.

Les conclusions de l'étude sont très explicites sur le besoin de mettre en place un dispositif spécifique pour rénover l'habitat dégradé du centre-ville d'Autun. A ce titre, une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun est indispensable pour le dynamisme de la ville centre et par extension pour le reste du territoire communautaire.

Cette OPAH-RU, d'une durée de 5 ans, implique des financements sur l'ensemble de la période :

- Le recrutement d'un bureau d'étude pour assurer l'animation du dispositif : communication, repérage des ménages en difficulté, repérage de ménages potentiellement moteurs pour réaliser des travaux, accompagnement des situations d'habitat insalubre, aide au montages de dossiers de demande de subvention, aides au suivi des travaux, permanences et conseil pour la rénovation, ...)
- La mise en place d'aides à la rénovation des logements sur plusieurs thématiques à destination des propriétaires : rénovation énergétique, autonomie des personnes à mobilité réduite, mise aux normes de logements anciens, logement indigne ou très dégradés, favoriser une offre locative privée de qualité et accessible, rénovation des parties communes, adaptation de l'offre de logements aux attentes des nouveaux.

Après ouverture des offres, le coût de l'opération est estimé, avec tranche optionnelle à 1 492 964 euros TTC. En raison du Covid-19, son achèvement est reporté en 2025.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/109

Les crédits de paiement s'étalent sur cette durée et se décomposent ainsi

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Aides à la rénovation des logements						
Aides aux travaux	30.000 €	112.500 €	112.500 €	112.500 €	112.500 €	20.000 €	500.000 €
	Ingénierie						
	Tranche ferme						
Montant global TTC	37 700 €	148 111 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	85 116 €	677.316 €
	Tranche optionnelle						
Montant global TTC	0 €	44.688 €	61.416 €	97.752 €	45.792 €	66.000 €	315.648 €
	Marché global						
Mont global du marché TTC	37 700 €	192.799 €	196.879 €	233.215 €	181.255 €	151.116 €	992.964 €
	Coût global de l'opération						
Coût global de l'opération TTC	67.700 €	305.299 €	309.379 €	345.715 €	293.755 €	171.116 €	1.492.964 €

Les crédits de paiement nécessaires pour 2020 seraient de 67.700 € TTC.

Considérant que toute modification du suivi en AE/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(2 oppositions et 7 abstentions)**

- **ACCEPTÉ** l'ouverture de l'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun d'un montant de 1.492.964 € TTC.
- **ADOPTÉ** le phasage en crédits de paiement suivant :

2020	67.700,00 €
2021	305.299,00 €
2022	309.379,00 €
2023	345.715,00 €
2024	293.755,00 €
2025	171 116,00 €

- **PRÉCISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/109

- **PRECISE** que les dépenses de l'AE de 1.492.964 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

Aides ANAH 71	325.480 €
Aides ANAH Centrale	131 520 €
Aides CDC	60.000 €
Autofinancement ou emprunt	975.964 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Messieurs les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110

Objet : Taux et fiscalité 2020.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à de nombreuses réunions de travail durant l'année 2019 à laquelle le conseil des maires était convié ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu au Conseil Communautaire du 20 juillet dernier.

L'année 2020 est la quatrième année de fonctionnement pour notre nouvel EPCI. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui s'élève en 2019 à 0,7343 montre le niveau d'intégration de notre communauté de communes. D'ailleurs la crise du Covid-19 que nous avons connue durant le premier semestre a conforté le choix qui avait été fait par les élus de transférer beaucoup de compétences à l'intercommunalité. En effet, comme chacun le sait désormais, nous avons la chance d'avoir sur notre bassin de vie, une communauté de communes disposant des principales compétences (l'économique, la santé, le social, la petite enfance, l'Education jeunesse, le numérique, le tourisme, la culture, la mobilité, les filières courtes...). Ce niveau d'intégration de la CCGAM, son mode de gouvernance qui s'appuie de façon forte sur la collaboration de tous les Maires et des élus locaux, la mutualisation et la mobilisation constante de tous les personnels de la fonction publique (de la CC GAM et des communes) démontrent l'intérêt de la concentration des efforts, l'intérêt de la coopération et, plus que tout, l'intérêt d'un territoire solidaire.

La crise sanitaire tout d'abord puis économique maintenant a obligé l'Etat à réviser à trois fois la loi de finances 2020 initiale. Lors du DOB, les principales mesures fiscales pour l'année 2020 ont été listées.

L'année 2020 verra la disparition du pouvoir de vote du taux de TH par l'assemblée délibérante. En effet, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales se traduit par le transfert de la taxe foncier bâti (TFB) départementale aux communes et le transfert d'une fraction de la TVA nationale aux intercommunalités. Afin de garantir les ressources fiscales du bloc communal, un mécanisme de neutralisation de la suppression TH sera mise en place à l'aide d'un coefficient correcteur. Ce coefficient s'appliquera directement sur les produits perçus, évitant les écueils connus avec la suppression de la TP et la mise en place du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Il est proposé de maintenir les taux 2019 pour les taxes foncières et la CFE :

Taxe Foncier Bâti (TFB)	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

Pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait maintenu à 11,70 %.

Concernant les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est applicable depuis 2015.

Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,014 € par litre.

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le coefficient de la CCGAM est de 1,15 en 2020. Il est proposé de passer ce taux à 1,20 pour 2021.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le maintien des taux d'imposition 2019 pour 2020 (TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe Foncier Bâti (TFB)	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

- **APPROUVE** le taux de la TEOM à 11,70 % pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny et la mise en place de la TEOMi pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny dans les conditions suivantes :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,014 € par litre.

Madame Marie-Claude BARNAY propose au conseil communautaire de ne pas augmenter le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales. Ce coefficient resterait donc identique à celui de 2020, à savoir 1,15.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (9 oppositions)

- **APPROUVE** le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à 1,15 pour 2021.



Handwritten signature in blue ink, reading "M^{me} Barnay".

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.1

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 – Budget principal.

Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à de nombreuses réunions de travail durant l'année 2019 à laquelle le conseil des maires était convié ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu au Conseil Communautaire du 20 juillet dernier.

L'année 2020 est la quatrième année de fonctionnement pour notre nouvel EPCI. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui s'élève en 2019 à 0,7343 montre le niveau d'intégration de notre communauté de communes. D'ailleurs la crise du Covid-19 que nous avons connue durant le premier semestre a conforté le choix qui avait été fait par les élus de transférer beaucoup de compétences à l'intercommunalité. En effet, comme chacun le sait désormais, nous avons la chance d'avoir sur notre bassin de vie, une communauté de communes disposant des principales compétences (l'économique, la santé, le social, la petite enfance, l'Education jeunesse, le numérique, le tourisme, la culture, la mobilité, les filières courtes...). Ce niveau d'intégration de la CCGAM, son mode de gouvernance qui s'appuie de façon forte sur la collaboration de tous les Maires et des élus locaux, la mutualisation et la mobilisation constante de tous les personnels de la fonction publique (de la CC GAM et des communes) démontrent l'intérêt de la concentration des efforts, l'intérêt de la coopération et, plus que tout, l'intérêt d'un territoire solidaire.

Le recours à l'emprunt pour les dépenses d'investissement prévues en 2020 sera de 1.906.932 € pour le budget principal.

Le budget principal s'équilibre à 40 632 735,98 €, dont 33 844 111,51 € pour la section de fonctionnement et 6 788 624,47 € pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets représente **48 224 960,93 €**, toutes sections confondues.

Compte tenu des compétences gérées par la CCGAM et des obligations légales, ce budget est composé du Budget Principal et de huit budgets annexes : « Salles évènementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », «Aérodrome », « Abattoir », « Zones d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus », « salle Jean Genet » et « GEMAPI ».

Le budget principal :

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 757 156,64 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 3 710 788,66 €.

Soit un excédent global de clôture; hors restes à réaliser, de 4 467 945,30 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir :

- en dépenses : 1 627 999,47 €,
- en recettes : 800 816,68 €,

Soit un résultat final de **3 640 762,51 €** pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à **33 844 111,51 €**.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 8 968 317 €.

Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

77 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur huit natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 28,4 % de ce chapitre dont 82,8 % sont affectés au traitement des déchets,
- les transports collectifs (nature 6247) : 10,6 %,
- les fluides (nature 60611 à 60618): 9,8 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 9,7 %,
- l'alimentation (nature 60623) : 6,3 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 5,3 %,
- les autres frais divers (nature 6188) : 3,8 %.
- les fournitures de petit équipement (nature 60632) : 3,5 % (dont 200 000 € pour la commande de masques suite au Covid-19).

La répartition de 88 % des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	2 489 727 €
Enseignement et activités liées	1 606 400 €
Restauration scolaire	919 493 €
Administration générale y compris pôles	892 340 €
Animation jeunesse	537 039 €
Voirie et chemins	531 720 €
Centre Nautique	351 571 €
Pôle Transports - mobilité	291 275 €
Bibliothèques	232 288 €
Gymnases	106 406 €

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés représente 15 043 702 €.

Le budget des ressources humaines est maîtrisé avec une hausse seulement de 2,1 % par rapport au réalisé 2019. Cette hausse se décompose en une augmentation de 1,2 % pour prendre en compte la mise en place du RIFSEEP, ainsi qu'une majoration de 0,9 % correspondant au surcoût salarial lié à l'application des protocoles de ménage et les heures complémentaires générées pendant la période de confinement.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/110.1

La répartition de 93 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Administration générale y compris pôles	3.823 902 €
Enseignement et activités liées	3.177 254 €
Restauration scolaire	1.148 328 €
Déchets	1.012 506 €
Conservatoire de musique	828 418 €
Centre Nautique	729 087 €
Animation jeunesse	678 014 €
Espace vert	598 745 €
Bibliothèques	594 121 €
Service commun DSTA	560 758 €
Voirie et chemins	453 073 €
Sports et Loisirs	395 200 €

Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 5 158 199 € et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 389 730 €,
- la subvention d'équilibre de 1 323 460 € versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la subvention de 340 000 € versée à l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 215 400 €,
- le versement d'un fonds de concours en fonctionnement dans le cadre du Pacte de Confiance et de Solidarité Financier et Fiscal (enveloppes 1 et 2) pour 320 000 €,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan pour 26 200 €,
- la contribution pour les élèves de la CCGAM scolarisés hors périmètre de la communauté pour 44 800 €,
- la cotisation de 33 000 € au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois,
- les créances admises en non-valeur ou éteintes s'élèvent à 15 000 €

Les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B1.7 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 363 506 €.

Les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes s'élèvent à 1.056.209,12 €.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits est estimé à 1 180 280 € et concerne :

- les Allocations Compensatrices (AC) versées aux communes pour 86 113 €,
- les versements de la TEOMI au SIRTOM de Chagny pour 688 550 €,
- le versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 617 €,
- le prélèvement attendu de la part de l'Etat qui fait suite à l'augmentation des taux TH en 2018 a été estimé à 400 000 euros.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 320 200 € et correspond aux intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s'élève à 159 122 €.

Cela correspond essentiellement :

- à l'ouverture de crédits pour le versement de diverses subventions exceptionnelles à des personnes ou des entreprises de droit privé pour un montant total de 129.122 € et qui concerne :
 - le programme « habiter mieux » (11 000 €),
 - l'OPAH-RU (30 000 €),
 - les aides aux entreprises pour faire face au Covid-19 (88 122 €)
- et à l'inscription de 30 000 € pour l'annulation de titres sur exercices précédents.

Le chapitre 022 – Dépenses Imprévues s'élève à 1 909 291,51 €

Les écritures d'ordre (Chapitre 042) d'un montant de 1 105 000 € correspondent aux dotations aux amortissements de l'exercice.

Les recettes se détaillent ainsi :

Le chapitre 013 – Atténuation de charges s'élève à 38 000 €.

Il correspond essentiellement à des remboursements liés aux personnels : indemnités journalières et décharges syndicales.

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 2 213 352 €.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	978 545 €
Affaires scolaires et périscolaires	224 912 €
Déchets	186 720 €
Animation jeunesse	179 308 €
Centre Nautique	150 650 €
Conservatoire de musique	74 950 €

Les recettes sont liées au paiement d'un service rendu. Avec la crise du Covid-19, la prévision des recettes a été revue à la baisse par l'ensemble des services. Néanmoins, le centre nautique et la restauration scolaire ont été les plus touchés.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes s'élève à 23 104 278 €.

Au vu des bases communiquées et des taux proposés, le produit de la fiscalité est le suivant :

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe d'Habitation		6 216 709 €
Taxe Foncier Bâti	3,37 %	1 375 937 €
Taxe Foncier Non Bâti	6,79 %	270 989 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,76 %	2 691 789 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,70 & 9,63 %	4 500 000 €

Les autres produits d'impôts et taxes, à l'exception du montant du FPIC qui n'est pas encore connu sont :

CVAE	1 353 597 €
TASCOM.....	344 667 €
IFER	246 414 €
Taxe additionnelle FNB.....	28 796 €
FPIC	789 200 €

La recette de la taxe de séjour est estimée à 80 000, soit une perte de 40 000 euros par rapport à l'année 2019.

Enfin, l'attribution de compensation à percevoir est estimée à 5 206 180 €.

Le chapitre 74 – Dotations et Participations s'élève à 4 598 227 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 575 387 €.

Les attributions de l'Etat pour exonération en matière de CFE, TH et TF s'élèvent à 463 691 €.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/110.1

Comme les montants de la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) ne figurent pas sur l'état de notification des bases prévisionnelles (Etat 1259 FPU) en raison de l'absence de certaines données nécessaires au calcul définitif, la DCRTP a été estimée à 103 900 euros.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement les suivantes :

- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté s'élève à 407 996 € et concerne le transport scolaire (276 046 €), l'ingénierie territoriale (22 750 €), le conservatoire de musique (9 000 €), les transports (21 200 €), la mission SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) (39 600 €), la soirée des internes (1 400 €) et le système alimentaire local (38 000 €),
- la participation du Département s'élève à 124 185 € et concerne le conservatoire de musique (43 900 €), les COSEC (16 600 €), les centres de loisirs (7 385 €), le transport-mobilité (54 500 €) et les ateliers informatiques NTIC (1 800 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse et les garderies s'élève à 511 800 €,
- la participation d'Eco-emballage dans le secteur des déchets s'élèvent à 85 000 €,
- la participation des Fonds Européens pour le pôle mobilité s'élève à 34 256 €, pour les politiques territoriales à 40 880 € et à 41 744 € pour le système alimentaire local,
- la participation de l'Etat s'élève à 104 392 € et concerne principalement le dispositif PEC (Parcours emploi compétences) (6 392 €), les pôles de services (90 000 €), la lecture publique (8 000 €),
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits dans les écoles de la CCGAM s'élève à 21 610 €.
- le montant du FCTVA calculé sur les dépenses de fonctionnement de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 58 000 €.

Le chapitre 75 – Produits de gestion courante s'élève à 8 010 €.

Cela correspond principalement aux locations suivantes :

- location de salle à Etang (au pôle service et le cosec), la salle du moulin du vallon et la salle polyvalente Joseph Chanliau : 4 400 €,
- les recettes pour la fourrière automobile : 200 €,
- les recettes publicitaires sur les bus urbains : 2 640 €.

Le chapitre 76 – Produits financiers s'élève à 2 282 €.

Il s'agit de la participation aux emprunts contracté par les communautés de communes Arroux-Mesvrin et Autour du Couchois avant la fusion de 2014. La commune de Toulon sur Arroux, la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme et de la CUCM participent pour le retrait des communes de Charmoy, Marmagne, Saint-Symphorien de Marmagne, Toulon sur Arroux, Saint-Nizier sur Arroux, Saint-Pierre de Varennes et Saint-Firmin.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels s'élève à 30 000 €.

Cela correspond à l'inscription de 30 000 € pour la réduction et l'annulation de mandats sur exercices précédents.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) s'élèvent à 209 200 €.

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **3 640 762,51 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'équilibre à **6 788 624,47 €**. Ce montant comprend les restes à réaliser et le résultat de clôture fin 2019 à reporter.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Les dépenses d'équipement budgétées aux chapitres 20, 204, 21 et 23 s'élèvent à **3 525 632 €** et se décomposent de la façon suivante :

I°) Les crédits nouveaux pour les projets "structurants" : 1 909 997 €.

***Bibliothèque multimédia :**

- 357 960 € ont été budgétés sur cette année pour la mise en réseau des bibliothèques rurales.

*** Cosec :**

- 1 552 037 € pour les travaux de réfection du COSEC d'Epinac.

II°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 1 594 635 €.

Il s'agit d'enveloppes globales par service.

*** Voirie :**

- 700 000 € pour les travaux définis en tranche ferme et en tranches conditionnelles.

*** Déchets :**

- 178 000 € pour l'achat d'une benne à ordures ménagères et l'acquisition de bacs et bornes

*** Bâtiments communautaires :**

- 473 833 € pour la réfection et mises aux normes obligatoires de la cuisine centrale, pour des travaux au centre nautique, pour divers travaux sur différents bâtiments, et pour le P3 du chauffage urbain

*** Pôle matériels :**

- 30 000 € pour l'acquisition de véhicules.

*** Pôle transport – mobilité :**

- 2 389 € pour l'installation et le raccordement de bornes de recharge pour les VAE (Vélos à Assistance Electrique).

*** Urbanisme :**

- 105 000 € pour le PLUI et le logiciel Opéris.

*** Muséum d'Histoire Naturelle :**

- 25 000 € pour le contrat de plan 2020

*** Informatique :**

- 5 163 € pour l'achat de matériels et de logiciels.

*** Divers :**

- une enveloppe de 75 250 euros a été créditée pour couvrir les achats urgents.

III°) Les différentes subventions d'équipement proposées représentent 21 000 € et se décomposent de la façon suivante :

Il s'agit de 15 000 € de subventions d'aide à l'immobilier d'entreprise, dispositif pour lequel la CCGAM a conventionné avec la Région et d'une subvention de 6 000 € versée à l'abattoir en section d'investissement.

Il est à préciser que le budget annexe de l'abattoir est qualifié de service public industriel et commercial (SPIC) au regard des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipement similaires à celles des entreprises privées exerçant dans le même secteur.

Pour cette raison, ce budget est soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/110.1

Néanmoins, le fonctionnement de ce service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs. En effet, une augmentation de la redevance d'usage pour financer les investissements nécessaires au programme de modernisation de l'outil se ferait dans des proportions prohibitives pour les clients actuels et mettrait donc en danger un service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention d'investissement de 6 000 € et d'une subvention de fonctionnement de 150 310,12 €, du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir.

Les emprunts et dettes assimilées « chapitre 16 » s'élèvent à 1 329 550 € et correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les diverses dépenses financières « chapitre 27 » s'élèvent à 49 122 €

-11 500 € pour un prêt remboursable par l'association GP3SPA (groupement des professionnels de santé de Saint-Pantaléon),
-37 622 € pour la participation au fonds régional d'avances remboursables.

Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 256 321 € :

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement pour 209 200 € (**chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés pour 47 121 € (**chapitre 041**).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 1 627 999,47 €.

Les recettes se détaillent ainsi :

Les recettes d'équipement « chapitre 13 » s'élèvent à 680 849,50 € et sont affectées aux compétences suivantes :

*** Bibliothèque multimédia : 112 387,50 €**

Subvention versée par le Conseil régional Bourgogne Franche Comté.

*** le cosec d'Epinaç : 460 000 €**

Subventions versées par l'Etat (345 000 €) dans le cadre de la DETR et le Conseil Départemental (115 000 €) dans le cadre de l'appel à projets structurants.

*** Gestion du Muséum d'histoire naturelle : 20 000 €**

Subvention versée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat de plan 2020.

*** Restaurant Scolaire d'Autun : 88 462 €**

Il s'agit de subventions versées par le Conseil Départemental de Saône et Loire (68 672 €) et par l'Etat via la DETR (19 790 €) dans le cadre des travaux de la cuisine centrale.

Un emprunt (« chapitre 16 ») de 1 906 932 € est prévu pour permettre le financement de tous ces projets.

Le remboursement par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire de l'acompte versé en 2017 par la CCGAM dans le cadre de la mission Très Haut Débit-Fibre optique s'élève à **837 880 € (« chapitre 21 »)**.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/110.1

Les recettes financières inscrites au chapitre 10, 1068, 27 et 024 s'élèvent à 652 868,65 € et correspondent aux Fonds de Compensation de la T.V.A. (563 342,50 €), aux excédents de fonctionnement capitalisés pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement (70 026,15 € au compte 1068), au remboursement du prêt par l'association GP3SPA (11 500 €) et à la cession d'une benne à ordures ménagères (8 000 €)

Les écritures d'ordre s'élèvent à 1.152.121 €, elles correspondent aux amortissements de l'exercice (1 105 000 € - **chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés (47 121 € - **chapitre 041**).

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à **757 156,64 €.**

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **800 816,68 €.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)

- **ADOpte** le budget primitif 2020 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (49 votes pour et 29 abstentions)

- **AUTORISE** le versement des subventions aux associations,
- **AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 150.310,12 €, en section de fonctionnement,
- **AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 6 000 €, en section de d'investissement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** la réalisation des emprunts.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020

Reçu en préfecture le 03/08/2020

Affiché le 03/08/2020

ID : 071-200070530-20200727-11012020-DE


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.2

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 –Budget annexe des salles événementielles.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget annexe des salles événementielles est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 137 207,23 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 153 122,76 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 15 915,53 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir, en dépenses : 14 423,40 €,

Soit un résultat final de **1.492,13 €** pour la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 1 053 817,63 €, dont 635 986,00 € pour la section de fonctionnement et 417 831,63 € pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 223 431 €.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides : 48 378 €,
- Les impôts, assurances et taxes diverses : 14 700 €,
- la communication : 13 000 €,
- les contrats de prestations extérieures et locations diverses : 107 628 €
- les autres services extérieurs : 17.050 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel s'élève à 164 104 €.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 1 500 € et correspond aux droits d'auteurs versés à la SACEM.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 80 250 € et correspond aux intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s'élève à 500 € et correspond aux annulations de titres émis sur les années antérieures.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 166 201 €.

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 19 125 € (**chapitre 042**) et du virement à la section d'investissement pour 147 076 € (**chapitre 023**).

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 113 881 €.

Il s'agit de :

- locations de salles et de matériels et la réalisation de prestations annexes pour 59.881 €,
- de recettes issues de prestation de loisirs (patinoire) pour 50 000 €,
- de la revente d'animations et de boissons pour 4 000 €.

Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 519 371,87 €.

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Les écritures d'ordre (chapitre 042) s'élèvent à 1 241 €.

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **1 492,13 €.**

*** La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

- Immobilisations corporelles au **chapitre 21** pour **102 500 €** concernant
- le remplacement des panneaux façade sud-est : 15 384 €,
- le P3 du chauffage urbain : 2 500 €
- la sonorisation du grand hall : 21 400 €
- les mises en conformité obligatoires (source centrale et blocs de secours) : 18 000 €
- l'acquisition de divers matériels pour la foire économique, investissements rendus obligatoires par la crise du covid-19 : 45 216 €
- Dépenses financières au **chapitre 16** pour **162 460 €** correspondant au remboursement du capital de la dette.
- Les **écritures d'ordre (chapitre 040)** s'élèvent à **1 241 €** et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à **137 207,23 €.**

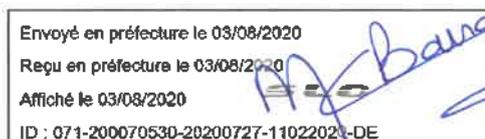
Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **14 423,40 €.**

Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :

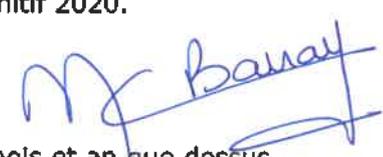
- un emprunt de **100 000 €** pour financer le programme d'investissements (**chapitre 16**).
- **151 630,63 €** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au **compte 1068** pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement.
- **166 201 €** d'**écritures d'ordre** correspondant aux amortissements de l'exercice (**chapitre 040 - 19 125 €**) et au virement de la section de fonctionnement (**chapitre 021 - 147 076 €**).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe des salles événementielles,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emille LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.3

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 –Budget annexe de l'assainissement (SPANC).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture du budget annexe du SPANC, pour l'année 2019 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 33 814,33 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 129 754,73 €.

Soit un excédent global de clôture de 163 569,06 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020.

Ce budget s'équilibre à 269 064,33 €, dont 206 775,00 € pour la section de fonctionnement et 62 289,33 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **206 775 €** proviennent des redevances des usagers (**chapitre 70**) pour **77 020,27 €** et de l'**excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2019, pour **129 754,73 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **206 775 €** et concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (**chapitre 011**) qui s'élève à **27 440 €** ;
- les charges de personnels pour **120 660 € (chapitre 012)** ;
- les créances admises en non-valeur et éteintes pour **1 500 € (chapitre 65)** ;
- l'ouverture de crédits à hauteur de **20 000 €** pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (**chapitre 67**) ;
- des dépenses imprévues pour **8 700 € (chapitre 022)** ;
- la dotation aux amortissements : **8 475 € (chapitre 042)** ;
- un virement à la section d'investissement pour **20 000 € (chapitre 023)**.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

- l'amortissement des immobilisations pour **8 475 € (chapitre 040)** ;
- un virement de la section de fonctionnement pour **20 000 € (chapitre 021)**.

L'**excédent de clôture** de la section d'investissement fin 2019, s'élève à **33 814,33 €**.

Les dépenses d'investissement concernent

- l'achat d'un logiciel spécifique Assainissement pour **32 000 € (chapitre 20)** ;
- l'achat de divers biens corporels (**chapitre 21**) pour **30 289,33 €**.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement (SPANC),
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.4

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 -Budget annexe de l'abattoir.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget annexe de l'abattoir est assujéti à la TVA, les crédits Inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 430 984,23 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 114 036,76 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 316 947,47 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir :

- en dépenses : 749 497,94 €
- en recettes : 1 069 411,29 €

Par ailleurs pour prendre en compte la cession de matériel réalisée en 2019, 2.205,69 euros doivent être mis en réserves réglementaires, donc seul **760,19** euros seront affectés au résultat final de la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 1 710 214,48 € toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée à 317 991,31 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 011 : 17 765 euros** qui concernent l'entretien du bâtiment (800 €), l'assurance (815 €), la réparation et maintenance des outils de production (2 550 €), une commission bancaire (2 000 €) ainsi que le remboursement de la taxe foncière et de la TEOM (11 600 €)
- **au chapitre 65**, la contribution pour sujétion de service public : **50 000 €**,
- **au chapitre 66**, le paiement des Intérêts des emprunts pour **46 691 €**,
- **les écritures d'ordre** concernent la dotation aux amortissements pour **76 200 €** et la cession d'un outillage sur 2019 pour **1 295 € (chapitre 042)**, ainsi que le virement à la section d'investissement : **126 040,31 € (chapitre 023)**.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 70 : 62 900 €**, il s'agit de la taxe d'usage versée par les utilisateurs qui est estimée à 51 300 € et du remboursement de la taxe foncière et de la TEOM par le délégataire estimée à 11 600 €,
- **au chapitre 74**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour un montant de **150 310,12 €**,
- **au chapitre 75**, l'intéressement sur le chiffre d'affaires provenant de l'activité salle de découpe pour **13 000 €**,

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/110.4

- **au chapitre 77**, le produit exceptionnel relatif au remboursement par le délégataire du montant des amortissements des immobilisations reprises par le délégant pour **7 321 €**,
- **les écritures d'ordre au chapitre 042** concernent la quote-part des subventions d'investissement pour **83 700 €**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement de fin 2019, s'élève à **760,19 €**.

La section d'investissement est équilibrée à 1 392 223,17 €.

Les dépenses d'investissement concernent :

- l'aménagement divers pour **7 300 € (chapitre 21)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **120 741 € (chapitre 16)**,
- **les écritures d'ordre (chapitre 040)** relatives à la quote-part des subventions d'investissement pour **83 700 €**,

Le déficit de clôture de la section d'investissement se monte à **430 984,23 €** et **Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **749 497,94 €**

Les recettes d'investissement sont constituées :

- **au chapitre 13** : par **6 000 euros** provenant de la subvention d'investissement versée par le budget principal.

Les recettes financières s'élèvent à 113 276,57 € et correspondent à l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement pour 111 070,88 € et à la cession d'un outillage pour 2 205,69 € (**chapitre 106**).

Les écritures d'ordre s'élèvent à 203 535,31 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (**126 040,31 € - chapitre 021**) et aux amortissements de l'exercice (**77 495 € - chapitre 040**).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **1 069 411,29 €**.

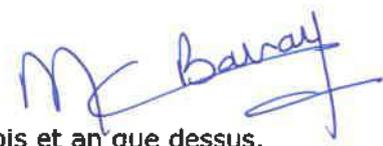
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe de l'abattoir,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Regu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070590-20200727-11042020-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Eplac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Lalzy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.5

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 -Budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des spécialistes, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relais, le pôle pêche-habitat de loisirs et le domaine de La Boulaye.

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 389 296,30 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 60 098,34 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 329 197,96 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir :

- en dépenses : 94 648,20 €
- en recettes : 453 329,86 €

Ainsi, le résultat final de la section de fonctionnement s'élève à **29 483,70 €**.

Ce budget est suivi hors taxe car il est assujéti à la TVA, des loyers étant versés pour ces équipements.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **1 391 838,50 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 638 256 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour **35 755 € (chapitre 70)**,
- le versement de la taxe de séjour liée aux chalets à Etang sur Arroux pour **200 € (chapitre 73)**
- le versement de subventions pour **306 700,30 € (chapitre 74)**, il s'agit de la Région pour le fonctionnement du centre de ressources numériques d'un montant de 41 600 €, de l'AMI pour la Fabrique Numérique pour 50 000 € et la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'une valeur de 215 100,30 €,
- les loyers (**chapitre 75**) s'élèvent à **210 617 euros** et se décomposent ainsi : 30 000 € pour le centre de ressources numériques, 12 000 € pour la maison des spécialistes, 30 500 € pour la maison des entreprises, 41 667 € pour le pôle formation, 40 000 € pour la maison de santé de Couches, 19 050 € pour la maison de santé d'Épinac, 28 500 € pour la maison de santé d'Étang sur Arroux, 5 000 € pour les chalets à Etang et 3 900 € pour l'atelier relais à Etang.
- la quote-part des subventions d'investissement pour **55 500 € (chapitre 042)**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **29 483,70 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

Pour le chapitre 011 : 280 850 euros qui correspondent principalement à

- la maintenance et le coût des intervenants extérieurs : 54 850 €,
- la consommation de fluides : 75 425 €,
- les locations mobilières et immobilières : 31 230 €,
- les charges locatives : 13 500 €,
- les taxes foncières et la TEOM : 31 170 €,
- des frais d'actes pour le domaine de la Boulaye : 20 835 €

- les frais de télécommunication : 18 430 €,
- les salaires et charges : **114 483 € (chapitre 012)**,
- le reversement, au budget principal, de la taxe de séjour collectée pour la location des chalets pour **500 € (chapitre 014)**,
- le remboursement des intérêts d'emprunt : **45 223 € (chapitre 66)**,
- l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs : **200 € (chapitre 67)**,
- **les écritures d'ordre** pour **197 000 €** qui se décomposent en 140 000 € de dotation aux amortissements (**chapitre 042**) et 57 000 euros de virement à la section d'investissement (**chapitre 023**).

La section d'investissement est équilibrée à 753 582,50 €.

Les recettes d'investissement concernent :

Au chapitre 13 : 15 000 euros de subventions d'équipement versés par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour le centre de ressources numériques à la pépinière de Bellevue.

Au chapitre 16 : la budgétisation d'un emprunt de **57 638 euros** pour financer le programme des investissements.

Au chapitre 10 : 30 614,64 € correspondant à l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068).

La dotation aux amortissements s'élève à **140 000 € (chapitre 040)** et le virement de la section de fonctionnement à **57 000 € (chapitre 021)**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 453 329,86 €.

Les dépenses d'investissement concernent :

- **au chapitre 20 : 470 euros** destinés à des frais d'études pour la maison de santé d'Étang sur Arroux

- **au chapitre 21 : 70 195 euros** fléchés essentiellement pour,
- l'isolation de la salle d'attente de la maison de santé de Couches pour 20 000 €,
- un changement de portes à la pépinière d'entreprises pour 5 000 €
- l'aménagement d'un espace coworking pour 25 000 €,
- des matériels informatiques pour la Maison des Spécialistes et le Centre de Ressources Numériques : 7 000 €,
- l'achat de mobilier à hauteur de 5 980 € pour la maison de santé d'Étang, le centre numérique, la maison des spécialistes et la maison des entreprises
- le chauffage Dalkia pour 2 290 €,
- le remboursement du capital des emprunts pour **141 473 € et 2 000 €** pour les dépôts et cautionnements à rembourser (**chapitre 16**),
- la quote-part des subventions d'investissement pour **55 500 € (chapitre 040)**.

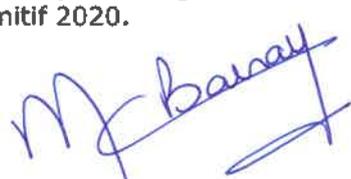
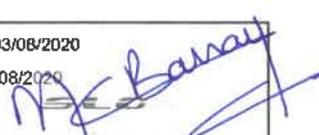
Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à **389 296,30 €.**

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **94 648,20 €.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR),
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-11052020-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.6

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 –Budget annexe de l'aérodrome.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 28 745,68 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 208,47 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 28 954,15 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir, en dépenses : 6.322,80 €.

Le résultat final de la section de fonctionnement reste de **208,47 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à 67 880,68 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 31 695,00 €.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : 9 100 euros concerne la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 7 000 € et le remboursement des fluides et de la TEOM estimés à 2 100 €,

- une subvention d'équilibre qui s'élève à **20 116,53 € (chapitre 74)**,
- le FCTVA, part fonctionnement pour **1 300 € (chapitre 75)**,
- la quote-part des subventions d'investissement s'élève à **970 € (écriture d'ordre au chapitre 042)**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **208,47 €**.

Les dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 011 : 26 195 euros, il s'agit

- des fluides pour 1 800 €,
- l'entretien et réparations des bâtiments : 8 000 €
- divers frais de fonctionnement pour 710 €,
- les assurances pour 1 935 €,
- la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 3 300 €,
- la taxe foncière et la TEOM pour 10 450 €,

-Au chapitre 042 (écritures d'ordres) : 5 500 € correspondant aux dotations aux amortissements.

La section d'investissement est équilibrée à 36 185,68 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- le FCTVA, part investissement pour **1 640 € (chapitre 10)**,
- les dépôts et cautionnements reçus pour **300 € (chapitre 16)**,
- l'amortissement des équipements pour **5 500 € (écriture d'ordre au chapitre 040)**.

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à **28 745,68 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Chapitre 21 : 26 795 euros correspondant à :

- l'achat de balises et de manches à air pour 1 500 €,
- l'achat d'extincteurs pour 500 €,
- une mise aux normes du marquage au sol de la piste pour 8 000 €
- et divers travaux pour 16 795 €,

Chapitre 16 : 300 € correspondant aux dépôts et cautionnements reçus,

Les dépenses imprévues s'élèvent à **1 797,88 € (chapitre 020)**

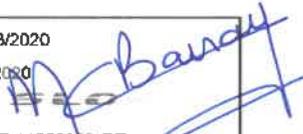
Enfin les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions se montent à **970 € (chapitre 040)**.

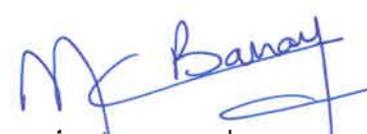
Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **6 322,80 €**.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe de l'aérodrome.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-11062020-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.7

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 –Budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 202 078,71 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 75 721,04 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 277 799,75 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir :

- en dépenses : 274 908,89 €
- en recettes : 152 377,23 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **75 721,04 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 112 039,93 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 128 836,04 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- le remboursement par la Ville d'Autun des intérêts d'emprunts contractés pour les travaux réalisés au PASA avant le transfert à la CCGAM, soit **21 295 € (chapitre 76)**,
- les écritures d'ordre relatives à la quote-part des subventions pour **31 820 € (chapitre 042)**

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **75 721,04 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **chapitre 011 : 69 925 €** correspondant à divers frais de fonctionnement, il se décompose de la façon suivante, 11 770 € pour le PASA, 10 375 € pour la zone de Saint-Forgeot, 31 780 € pour la zone de Bellevue, 5 000 € pour la zone d'Etang sur Arroux et 11 000 € pour la zone de Saint-Andoche,
- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun avant 2014 et les Intérêts des emprunts contractés par la CCGAM depuis 2014 s'élèvent à **27 870 € (chapitre 66)**,
- les écritures d'ordre concernent le virement à la section d'investissement (**30 306,04 € - chapitre 023**) et les dotations aux amortissements (**735 € - chapitre 042**).

La section d'investissement est équilibrée à 983 203,89 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- **chapitre 13 : subventions d'investissements pour 241 296 euros** qui se décomposent de la façon suivante :
 - ZAE de St-Andoche : 13 180 €
 - ZAE de Saint-Forgeot : 188 576 €
 - ZAE de Saint-Pantaléon : 13 180 €
 - ZAE de Bellevue : 13 180 €
 - PASA : 13 180 €

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/110.7

- un emprunt de **168 780,91 €** pour la réalisation du programme d'investissement (**chapitre 16**),
- le remboursement par la ville d'Autun du capital des emprunts contractés pour les travaux réalisés avant le transfert à la CCGAM du PASA : **150 305 € (chapitre 27)**,
- **chapitre 024** : produits de cessions pour **37 325 euros**, il s'agit de la vente de parcelles sur la zone de Bellevue (35 000 €) et sur la zone de zone de Saint-Forgeot (2 325 €),
- le virement de la section de fonctionnement : **30 306,04 € (chapitre 021)**,
- les amortissements des investissements réalisés : **735 € (chapitre 040)**,

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à **202 078,71 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **152 377,23 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à **494 820,00 €** se décomposent de la façon suivante :

- Saint-Forgeot : 411 700 €
- Bellevue : 22 700 €
- Saint-Andoche : 25 020 €
- Saint-Pantaléon : 17 700 €
- PASA : 17 700 €

Le capital des emprunts transférés par la ville d'Autun et le capital des emprunts contractés par la CCGAM s'élèvent à **181 655 € (chapitre 16)**.

Les écritures d'ordre (**chapitre 040**) sont de **31 820 €** et concernent l'amortissement des subventions.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **274 908,89 €**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-1107.020-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.8

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 – Budget annexe de la salle Jean Genet.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 57 261,74 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 66 412,44 €.

Soit un excédent global de clôture hors les restes à réaliser de 9 150,70 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020. Le résultat final pour la section de fonctionnement est donc de **9.150,70 euros**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 299 449,74 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 195 651 €.

Les recettes concernent :

- **au chapitre 70 : 4 510 euros**, il s'agit de la billetterie pour 4 010 € et du remboursement par le Relais d'Assistance Maternelle et par la ludothèque des fluides pour 500 €,

- **au chapitre 74 : 181 210,30 euros**, il s'agit des subventions versées par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (4 800 €), le Conseil Départemental (10 000 €) et la DRAC (15 000 €).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM s'élève à 151 410,30 €,

Les écritures d'ordre (**chapitre 042**) sont de **780,00 €** et concernent l'amortissement des subventions.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **9 150,70 €**.

Les dépenses concernent :

- **Au chapitre 011 : 83 330 euros**, il s'agit

- o des fluides : 2 400 €,
- o du contrat de prestation de service gros entretien (Auxifip) : 28 500 €,
- o du remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et de la maintenance chaufferie : 6 100 €,
- o de différents prestataires de spectacles : 27 572 €,
- o de dépenses courantes de fonctionnement : 18 758 €,

- les frais de personnels : **47 091 € (chapitre 012)**,

- les droits versés à la Sacem : **2 062 € (chapitre 65)**,

- les intérêts liés au BEA (bail emphytéotique administratif) : **38 766 € (chapitre 66)**,

- le virement à la section d'investissement : **15 452 € (chapitre 023)**,

- la dotation aux amortissements de biens : **8 950 € (chapitre 042)**.

La section d'investissement est équilibrée à 103 798,74 €.

Les recettes concernent :

- le FCTVA pour **820 € (chapitre 10)** et l'excédent de fonctionnement affecté au besoin de financement de la section d'investissement (**compte 1068 : 57 261,74**),
- le remboursement du capital du BEA par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour les communes de l'ex CCAC ayant rejoint la CUCM en 2014: **21 315 € (chapitre 27)**,
- le virement de la section de fonctionnement pour **15 452 € (chapitre 021)**,
- la dotation aux amortissements des biens : **8 950 € (chapitre 040)**.

Les dépenses concernent :

- **au chapitre 21 : 18 254 euros**, il s'agit du montant de TVA lié au BEA (13 254 €) et de 5 000 € de crédits ouverts pour diverses dépenses d'aménagement,
- le capital lié au BEA : **27 503 € (chapitre 16)**,
- l'amortissement des subventions : **780 € (chapitre 040)**

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à **57 261,74 euros**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe de la salle Jean Genet,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.



M. Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beauvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/110.9

Objet : Budget primitif CCGAM 2020 – Budget annexe GEMAPI.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2019 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 905 409,96 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 89 204,28 €.

Soit un déficit global de clôture sans les restes à réaliser de 816 205,68 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à savoir :

- en dépenses : 273 706,95 €
- en recettes : 1 326 331,38 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **89 204,28 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 687 919,66 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 258 647,28 €.

Les recettes :

Pour financer cette compétence, la CCGAM a instauré, depuis l'année 2018, une taxe GEMAPI (**chapitre 73** - compte 7346). Son montant a été fixé à 169 443 €, soit 4,08 € en moyenne par habitant pour l'année 2020.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2019 s'élève à **89 204,28 €**.

Les dépenses liées à cette taxe concernent :

- **Au chapitre 011 : 45 000,28 euros**, il s'agit de
 - o l'entretien ripisylve : 30 000,28 €,
 - o les honoraires de commissaires enquêteurs : 15 000 €
- l'ingénierie interne pour **25 000 € (chapitre 012)**
- des dégrèvements liés à la taxe GEMAPI pour **4 686 € (chapitre 014)**,
- les redevances au SMBVAS, au syndicat de la Dheune et au contrat territorial Sud Morvan pour **65 340 € (chapitre 65)**,
- les intérêts des emprunts pour **15 680 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement pour **102 941 € (chapitre 023)**.

La section d'investissement est équilibrée à 1 429 272,38 €.

Les recettes concernent :

- le virement de la section de fonctionnement pour **102 941 € (chapitre 021)**,

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **1 326 331,38 €**.

Les dépenses concernent :

- divers frais d'étude et de relevé topographique pour **33 500 € (chapitre 20)**,
- divers travaux de prévention des inondations pour **163 495,47 € (chapitre 23)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **53 160 € (chapitre 16)**.
- le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2019 s'élève à 905 409,96 €.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **273 706,95 €**.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(53 votes pour, 5 oppositions et 26 abstentions)**

- **ADOpte** le budget primitif 2020 du budget annexe GEMAPI,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Lalzy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/111

Objet : Indemnité de fonction à la trésorière municipale.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay,
Présidente**

Chers collègues,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Considérant que le receveur municipal a accepté de fournir à la Commune des prestations facultatives de conseil et d'assistance pour :

- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique,
- la mise en œuvre des règlements économiques, budgétaires et financiers.

Considérant que ces prestations justifient l'octroi de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983, selon les bases définies à l'article 4 de celui-ci ;

Considérant que cette indemnité présente un caractère *intuitu personae* ;

Considérant que suite au mouvement national des mutations des personnels à la Direction générale des Finances publiques, le 1^{er} septembre 2019, **Mme Pascale DURAND** a été nommée receveur à la trésorerie d'AUTUN. Fin novembre 2019, Madame Durand avait sollicité son indemnité de conseil pour la période du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que par courrier du 6 décembre 2019, Madame la Présidente a fait part de sa décision de reporter la demande d'indemnité de conseil en tant que comptable public de la commune d'Autun après les élections de 2020

Considérant qu'une réforme du cadre Indemnitaire de la rémunération dans la fonction publique a actée que l'indemnité de conseil versée par les collectivités territoriales à leur comptable public est supprimée au 1^{er} janvier 2020, seule restera à la charge de la collectivité l'éventuelle indemnité de confection de budget ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, un mécanisme de garantie individuelle est instauré pour les comptables en fonction au 31 décembre 2019 et que cette garantie est calculé sur la base des indemnités réellement perçues au titre de leur gestion 2019 ;

Considérant que le renouvellement de l'exécutif a eu lieu en juillet, Madame Durand sollicite donc de nouveau Madame la Présidente pour l'octroi de son indemnité de conseil pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;

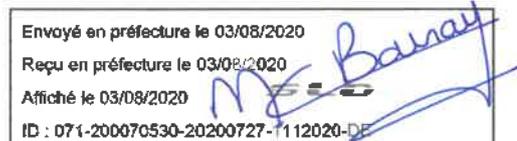
Considérant que la délibération d'attribution de cette Indemnité pour l'année 2019 doit être prise avant le 25 août prochain et qu'en cas de rejet de cette demande, une délibération motivée de refus devra être produite

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ATTRIBUE à Madame Pascale DURAND, une indemnité de conseil égale à 100 % du maximum autorisé pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

PRECISE que les crédits sont prévus sur l'exercice 2020.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2020.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/112

Objet : Création de 14 commissions de travail.

Chers Collègues,

Je vous propose de créer 14 commissions de travail présidées par chaque vice-président avec l'appui de son conseiller communautaire délégué.

Je vous propose que chaque conseiller communautaire et chaque suppléant puisse s'inscrire dans une commission.

Comme la loi nous le permet, je vous propose d'ouvrir ces commissions aux conseillers municipaux, sur accord du Maire.

Ces commissions seront consultées avant les réunions de bureaux et de conseils communautaires afin d'émettre un avis sur les décisions importantes.

Chaque commission sera limitée à 20 personnes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE la création des 14 commissions de travail.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emille LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/113

Objet : Signature d'une convention Espace Info Energie avec le CAUE de Saône-et-Loire.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-Président**

Chers collègues,

Depuis 2016, la CCGAM anime une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) en permettant la coordination d'un certain nombre d'actions dont la vocation est la sensibilisation à la rénovation énergétique des bâtiments et aux économies d'énergie.

Parmi ces actions, la PTRE a permis la mise en place du centre de l'habitat, lieu de conseil aux particuliers en matière de logement et d'habitat. A ce titre plusieurs partenaires assuraient des permanences de conseil :

- l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour les questions juridiques et financières liées au logements
- le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de Saône et Loire pour un conseil architectural et paysager
- l'Espace Info Énergie (EIE) du Parc Naturel Régional du Morvan pour des conseils en liens avec la rénovation thermique.

Le financement de l'EIE était jusqu'alors assuré via le soutien financier de l'ADEME via le dispositif PTRE. Ce dispositif étant aujourd'hui arrivé à terme, il est nécessaire, pour maintenir ce service, de trouver les partenaires en mesure de continuer d'apporter ce conseil aux habitants.

C'est pourquoi, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'EIE porté par le CAUE de Saône et Loire courant de septembre 2020 à septembre 2022 et qui permettra :

- la relance des permanences hebdomadaires à Autun par un conseiller EIE arrêtées depuis décembre 2019
- le soutien du CAUE aux différentes actions de communication et de conseil portées par la CCGAM

Le coût pour la CCGAM d'un tel partenariat s'établit comme suit :

2020 : 3200,00 €
2021 : 8800,00 €
2022 : 8800,00 €

et la mise à disposition d'un local pour les permanences.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre le CAUE de Saône et Loire et la CCGAM jointe en annexe ;

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer le document susmentionné ou tout autre document relatif à ce dossier;

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 071-200070530-20200727-1132040-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 71
Date de la convocation : 21 Juillet 2020
Affichage compte rendu sommaire : 3 août 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/114

OBJET : Adoption d'un avenant de prolongation de la convention de délégation de compétence sur les transports scolaires entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code des transports ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales ou intercommunales relative à l'exécution de services réguliers scolaires entre le Département de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 18 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil régional n°20AP.124 en date du 24 avril 2020, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 30 avril 2020 ;

Chers collègues,

La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), codifiée dans le Code des transports, a confié aux Départements la responsabilité de l'organisation des transports routiers non urbains sur leur territoire.

L'article 15 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (ci-après, loi NOTRe) modifie l'organisation institutionnelle des transports publics en confiant aux Régions la responsabilité des transports non urbains et scolaires.

Ainsi depuis le 1er septembre 2017, les Régions, en lieu et place des Départements, sont compétentes pour organiser les services de transports scolaires.

La convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales ou intercommunales relative à l'exécution de services réguliers scolaires pour les élèves du 1er degré conclue entre le Département de Saône-et-Loire, (auquel la Région s'est substituée) et la Commune arrive à échéance le 15 août 2020, concomitamment avec l'intégralité des contrats de transports scolaires du 2nd degré en Saône-et-Loire.

La procédure de renouvellement des marchés de transport scolaire pour la Saône-et-Loire devait être initiée pour la rentrée scolaire 2020-2021. Toutefois, la crise sanitaire liée au COVID-19 a des conséquences importantes sur le fonctionnement des entreprises de transports de voyageurs ainsi que sur l'organisation des services administratifs, et a rendu impossible l'organisation des consultations afférentes.

Au regard de ce contexte, le Conseil régional a voté le report pour la rentrée 2021-2022 de toutes les procédures de renouvellement de marchés liées au transport de voyageurs. Dans cette même logique, il a en outre voté la prolongation d'un an des délégations de compétence aux Autorités organisatrices de second rang (AO2) de Saône-et-Loire pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

L'avenant proposé a pour objet de proroger la durée de la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales ou intercommunales d'un an, soit jusqu'au 15 août 2021.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
(28 abstentions)**

- **APPROUVE** l'avenant de prorogation d'un an de la convention de délégation de compétences sur les transports scolaires entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan ;
- **AUTORISE** la signature par Madame la Présidente ou l'un des deux premiers vice-présidents de l'avenant ainsi que de tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 70
Date de la convocation : 21 Juillet 2020
Affichage compte rendu sommaire : 3 août 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/115

OBJET : constitution d'un groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers collègues,

Les tarifs réglementés de vente d'électricité ont été supprimés le 1^{er} janvier 2016 pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA et les tarifs réglementés de vente d'électricité des sites dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA des consommateurs non domestiques employant plus de 10 personnes ou dont les recettes sont supérieures à deux millions d'euros seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Selon ces conditions, la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan seront dans l'obligation de passer des marchés d'achat de fourniture d'électricité pour leurs sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

Il est de l'intérêt commun de chacune de ces entités de passer des procédures de marché conjointes, pour diminuer le nombre de passation de procédures de marchés publics et pour constituer un volume d'achat plus important.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commande comprenant la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan, selon les modalités suivantes :

- convention d'une durée indéterminée,
- chacune des parties pourra se retirer de la convention librement et ce retrait prendra effet à l'issue de l'exécution des marchés de fourniture d'électricité en cours ;
- la Ville d'Autun sera coordonnateur du groupement et, à ce titre, elle sera en charge de la procédure de passation et de la signature des marchés publics et du suivi de leur exécution ;
- la commission d'appel d'offres de la Ville d'Autun interviendra comme commission d'appel d'offres du groupement ;
- chaque entité partie à la convention règlera les factures afférentes à ses sites respectifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande entre la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan pour l'achat de fourniture en électricité ;
- **AUTORISE** la signature de la convention constitutive du groupement de commande par Madame la Présidente ou par un vice-président ayant délégation et de tout autre document relatif à ce dossier.

;



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink that reads 'M. Barnay'.

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PINOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/116

Objet : Transports : demande de renouvellement de la délégation de compétence et de financement entre la CCGAM et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Chers collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dispose d'une délégation de compétence et de financement de la Région Bourgogne Franche-Comté relative à l'organisation et au financement des services de transport à la demande et l'exploitation de lignes régulières de bus.

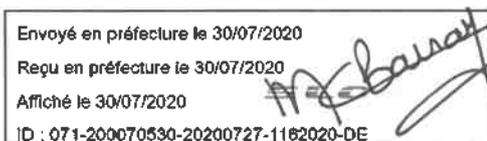
En vertu de cette convention, la Région Bourgogne Franche-Comté nous délègue l'organisation de ces services et intervient dans le financement du service de transport à la demande, à hauteur de 40 % du déficit d'exploitation sur trois demi-journées (mardi, mercredi et vendredi matin). Le montant du financement est plafonné, selon la convention, à 23 250 € par an.

Cette convention arrive à échéance le 15 septembre 2020.

Il est proposé de porter devant la Région Bourgogne Franche-Comté une demande de renouvellement de la convention de délégation de compétence jusqu'en 2023 afin de pouvoir maintenir ces services sur le territoire et demander le financement d'une partie de celui-ci auprès de la Région.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention)**

- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou l'un des vice-présidents ayant délégation, à solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté un renouvellement de la délégation de compétence et de financement pour l'organisation des services de transport à la demande et l'exploitation de lignes régulières de bus entre le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, pour la période septembre 2020 - septembre 2023 ;
- **AUTORISE** la signature par Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation, de tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Salsy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/117

OBJET : indemnisation des entreprises de transport dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT
Vice-Président,**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, qui a suspendu l'accueil des enfants dans les établissements scolaires à compter du 16 mars 2020 ;

Vu la circulaire MENE2011220C du 4 mai 2020 du Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse prévoyant la reprise progressive des activités scolaires à compter du 11 mai 2020.

Chers collègues,

En raison de l'épidémie de covid-19, la fermeture des écoles a été prononcée par le gouvernement à compter du 16 mars 2020 et une reprise progressive de l'activité scolaire a été permise à compter du 11 mai. Pendant cette période, le service régulier de transport d'élèves a été interrompu et des ordres de service de suspension de l'exécution des contrats de transport ont été signifiés aux entreprises.

Les lignes régulières de transport urbain à Autun ont été arrêtées du 23 mars au 2 juin 2020.

Le Transport à la Demande a fonctionné en mode réduit au traitement des urgences.

L'impossibilité de l'exécution de ces contrats relève d'une circonstance imprévisible, extérieure et irrésistible qui qualifie le cas de force majeure.

La Région Bourgogne Franche-Comté a compétence en matière de transport depuis 2017.

Pour les transports dont elle assure la gestion, la Région a décidé d'indemniser les transporteurs :

- pour les transports scolaires, à hauteur de 70 % du montant contractuel, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel,
- pour les lignes régulières, à hauteur de 75 % du montant contractuel, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel.

Sur notre territoire, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a reçu délégation de la Région en matière de transport scolaire et en matière de lignes régulières et de transport à la demande. De nombreux marchés nous lient aux entreprises de transport dans ces domaines.

Des demandes d'indemnisation nous sont parvenues, de la part des différentes entreprises de transport.

Séance du conseil communautaire du 27 Juillet 2020 : délibération n° 2020/117

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'indemniser les entreprises de transport pendant la durée de la suspension de leur contrat de transport régulier d'élèves, de la manière suivante, en s'inspirant de la méthodologie suivie par la Région Bourgogne Franche-Comté :

- indemnisation des entreprises de transport régulier d'élèves à hauteur de 70 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel
- indemnisation des entreprises exécutant le service de lignes régulières (2 lignes régulières à Autun), à hauteur de 75 % du montant contractuel, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel,

Pour indemniser les entreprises du service de transport à la demande :

- indemnisation des entreprises exécutant le service de transport à la demande, à hauteur de 70 % du chiffre d'affaires moyen annuel, déduction faite de la part salariale et du chiffre d'affaires réellement réalisé.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
(28 abstentions)**

- **AUTORISE** l'indemnisation des entreprises de transport régulier d'élèves à hauteur de 70 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel ;
- **AUTORISE** l'indemnisation des entreprises assurant le service de lignes régulières à Autun à hauteur de 75 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel ;
- **AUTORISE** l'indemnisation des entreprises de transport à la demande à hauteur de 70 % du montant contractuel qui aurait dû être versé, pendant la durée de la suspension du marché, déduction faite des indemnisations de l'Etat perçues en application du chômage partiel ;
- **AUTORISE** la signature, par Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation, de tout acte se rapportant à ce dossier.



Mc Barnay

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n°1a), M Michaël GUIJO, M Anatole SAGOT, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion (à partir de la question n°1a), M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettay, M Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay (jusqu'à la question n°1f), M Pierre THOMAS (jusqu'à la question n°1f), délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Mme Anne BOUTELOUP, suppléante de M Michel MENAGER, déléguée de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la question n°1a), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1a), M Patrick VOIRIN, suppléant de Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°1f), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°1f), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Mme Carole LOE, suppléante de M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n° 1f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant de M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°2d), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question 1f), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la question n°1g), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Didier OUGEOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à Mme Cathy NICOLAO, M Gilbert DARROUX à M Vincent CHAUVET, Mme Angeline GORINI à M Michaël GUIJO (jusqu'à la question n°1a), Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Yannick BOUTHIERE à M Fabrice VOILLOT, jusqu'à la question n°1a, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

2020/118

OBJET : Modification du tableau des effectifs - n°2

Chers collègues,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir ou de fermer des postes pour assurer la continuité des services (intégration des agents en fin de contrats, nomination stagiaire d'agents arrivant au terme de leur période de contrat...);

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit
à compter du 1^{er} août 2020 :

1) Filière Technique

✓ Grade d'agent de maîtrise

Création d'un poste de titulaire à temps complet

2) Filière Culturelle

✓ Grade d'assistant enseignement artistique principal 1ère classe

Augmentation du nombre d'heure du poste de titulaire :

- Suppression du poste titulaire à temps non complet 19h/20h (95%) /
création d'un poste titulaire à temps complet 20h/semaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit
à compter du 1^{er} septembre 2020 :

1) Filière médico-sociale

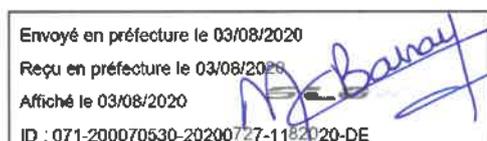
✓ Grade d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

principal de 2^{ème} classe

Modification de temps de travail de deux postes de titulaires, à la demande des agents :

- Suppression de deux postes à temps complet / création de deux postes à temps non complet 33h/sem soit 94,28 %

AUTORISE Madame la Présidente ou par un vice-président ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.



M. Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY